



l'Entrepreneante !

LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE VILLE DE LIEVIN

2018-2021

Pôle Animation et Développement Territorial
Service Développement Territorial
45 rue Edouard Vaillant
CS 30049 62801 LIEVIN CEDEX
Tél. 03 21 44 89 84 - E-mail : dsu@lievin.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
INTRODUCTION	4
<u>I- Présentation globale</u>	
A- La Présentation de la Ville	5
a. Le secteur Calonne / Marichelles / Vent de Bise	5
b. Le secteur Blum / Salengro / 109	6
c. Le secteur Les Hauts de Liévin	6
d. Le secteur Centre Ville	6
B- Le périmètre et le public	8
a. La petite enfance	8
b. L'enfance	12
c. L'adolescence	15
d. Les jeunes	16
<u>II- Le diagnostic Objectif</u>	
A- Des structures et des actions en faveur de l'éducation	19
a. La politique jeunesse et les centres sociaux	19
b. Le sport comme vecteur de cohésion sociale	22
c. La politique culturelle	26
d. Le service scolaire	28
e. Une vie associative dense	29
f. L'accompagnement individualisé	30
B- Un diagnostic Partagé et les études de terrain	32
a. Les problématiques relevées par tranche d'âge	32
b. Les problématiques identifiées par les écoles et par secteur	33
c. Les actions existantes et reprises dans le PEDT	34
<u>III- Le Projet Educatif de Territoire</u>	
A- L'organisation fonctionnelle	41
a. Le porteur de projet	41
b. Les orientations générales et éducatives du PEDT partagé	42
c. Le pilotage du projet	43
d. Les contraintes du Territoire	45
e. Le plan mercredi	46
B- La méthode d'évaluation	49
a. Les indicateurs d'évaluation	50
b. Les effets attendus	50
ANNEXES	52

PREAMBULE

Le Projet Educatif De Territoire tel qu'il est défini aux articles L.511-1 et R.551-13 du Code de l'Education tend à formaliser une démarche de mise en cohérence des différents temps de l'enfant avec un cadre spécifique.

Le présent Projet Educatif De Territoire, auparavant appelé Projet Educatif Local, est issu d'une démarche partenariale où ont été associés les différents services de l'Etat, de la CAF, du Département, ainsi que de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Il a été écrit en 2014 lors de la nouvelle organisation du temps scolaire et s'est appuyé sur le Projet Educatif Local.

L'ensemble des partenaires s'est réuni le 3 juillet 2018 lors d'un Comité de Pilotage afin de le réorienter suite au retour de la scolarité à 4 jours à compter de septembre 2018. Le retour du temps scolaire hebdomadaire sur 4 jours, libérant le mercredi, ce Projet laisse place au Plan Mercredi.

En adéquation avec le Plan Mercredi, le PEDT visera des activités de loisirs et de découverte, autant faire que possible, sous forme de parcours éducatifs en prenant en considération les envies des enfants, mais aussi leur état de fatigue tout en proposant des activités de qualité.

Le patrimoine local existant sera également un support et permettra dès que cela sera en adéquation avec les parcours de proposer des visites.

Ce Projet sera par ailleurs amendé au fur et à mesure et alimenté selon les orientations des partenaires, notamment les projets d'école qui seront disponibles en fin d'année civile.

Ainsi, le présent PEDT porté par la Ville de Liévin en lien avec les acteurs éducatifs locaux promeut une démarche de co-éducation dès la petite enfance et ce jusqu'à l'entrée dans la vie active.

Le document présenté ci-après est un document partenarial, partiel qui a été travaillé lors de différents temps. Il s'agit de la base du futur travail qui sera mis en œuvre dès l'année scolaire 2018-2019. Ce document pourra donc être amendé au fur et à mesure de l'avancée du projet.

La mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire nécessite une appropriation, mobilisation et adhésion de l'ensemble des acteurs internes et externes. Sans eux, le Projet Educatif De Territoire perd tout son sens.

INTRODUCTION

UN PROJET EDUCATIF N'A DE SENS QUE SI L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES CONCERNES Y ADHERE PLEINEMENT ET Y CONCOURS A TRAVERS L'ENSEMBLE DE LEURS COMPETENCES

Située au centre du Bassin Minier, la Ville de Liévin avec ses 31 655 habitants constitue avec la Ville de Lens le cœur de l'agglomération de Lens-Liévin.

La Ville de Liévin est celle la plus peuplée de l'agglomération qui compte plus de 236 000 habitants et regroupe 36 communes.

Avec une superficie de 12,83 km² soit 1 283 hectares, Liévin est la 5^{ème} ville dans le département du Pas-de-Calais, ce qui représente une densité moyenne de 2 467 habitants par km² (Cf *Annexe 1*).

La commune de Liévin est limitrophe avec les communes de Lens, Angres, Bully-les-Mines, Loos-en-Gohelle, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Avion, Eleu-dit-Leauwette. Cette commune est chef-lieu de 2 cantons :

- Liévin Nord : partie Nord de Liévin et la commune de Grenay
- Liévin Sud : partie Sud de Liévin et les communes d'Angres et d'Eleu-dit-Leauwette.

Forte de son passé minier, la Ville de Liévin s'engage pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais afin de :

- Redonner de l'énergie et du mouvement au territoire,
- Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie,
- Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire.

Durant ces dernières années, la commune a développé une offre importante en matière d'équipements et d'activités sociales, éducatives, et culturelles.

Afin de permettre la mise en cohérence de l'ensemble des actions, d'harmoniser les pratiques de chacun et d'articuler au mieux les activités éducatives du territoire en direction des enfants selon les différents temps les concernant, la Ville de Liévin a souhaité s'inscrire dans la mise en œuvre d'un Projet Educatif de Territoire.

Ce choix est le résultat d'une volonté politique forte du Maire, Monsieur Laurent DUPORGE mais aussi de l'ensemble des partenaires associés à la démarche des Projets Educatifs Locaux dans un premier temps, puis du Programme de Réussite Educative dans un second temps.

Pour faire suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Liévin a souhaité réorienter son Projet Educatif De Territoire pour une meilleure mise en cohérence de l'offre existante à l'échelle communale dans l'intérêt de l'enfant et en prenant en compte les différents temps.

À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui se met en place dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2018, la démarche entreprise doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, et extrascolaires, dans le cadre d'une réflexion avec les temps scolaires ceci permettant une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Ce projet, qui a pour principal objectif le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec l'Education Nationale, les parents d'élèves et les associations, avec un regard bienveillant de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le PEDT se devra d'être un outil de collaboration qui rassemblera l'ensemble des partenaires qui gravitent autour du champ éducatif afin de mobiliser toutes les ressources du territoire pour garantir une continuité entre les différents projets. Du projet d'école au projet d'établissement en passant par les projets pédagogiques, il doit permettre d'organiser les différents temps de l'enfant en parfaite complémentarité. Il pourra et sera complété par avenant au fur et à mesure de son évaluation ainsi que par d'autres partenaires.

I. PRESENTATION GLOBALE

A. Présentation de la Ville

Avec 31 655 habitants au 1er janvier 2018, la Ville de Liévin est composée de différents quartiers (*Cf Annexe 2*) dont 3 Quartiers Politique Ville inscrits au titre de la Politique de la Ville avec chacun des particularités Urbaines et Sociales : Calonne/Marichelles/Vent de Bise, Blum/Salengro/109 et enfin, Les Hauts de Liévin.

Au-delà de ces quartiers relevant de la Politique de la Ville, le Projet Educatif de Territoire touche l'intégralité du territoire communal.

Enfin, plus globalement, la Ville de Liévin s'engage pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

A.a. Le secteur Calonne / Marichelles / Vent de Bise

Au sein de ce secteur les quartiers Vent de Bise et Jean Lebas ont été retenus dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. A ce titre, ce territoire est en cours de changements avec des démolitions, reconstructions ou délocalisations d'équipements à venir.

Ce secteur, dans son ancien découpage des Contrats Urbains de Cohésion Sociale a déjà bénéficiée de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine 1. L'équilibre social et urbain qui fonctionnait au sein des cités minières de Liévin a été rompu avec la fermeture des mines et la montée du chômage, liée notamment à la difficulté d'adaptation de populations souvent peu qualifiées et dont les enfants se trouvent aujourd'hui confrontés à des difficultés de même nature, aggravées le cas échéant par un manque de repères et de cadre social.

Ce territoire est donc amené à voir de nombreux changements dans les années à venir avec des démolitions, reconstructions ou délocalisations d'équipements.

Située dans la partie Ouest de la commune, le quartier des Marichelles est accessible par des axes de dessertes importants. Le CD 58 réalisé sur une ancienne emprise ferroviaire, cependant axe majeur, coupe le quartier et conforte son cloisonnement et ses relations avec le centre ville.

Avec 7 080 habitants, ce quartier accueillait 22% de la population liévineoise et 52% de l'ensemble de la population des quartiers prioritaires. La population est jeune, avec 39 % de personnes de moins de 25 ans et seulement 11 % de plus de 65 ans. 50% de la population vit en dessous du seuil de bas revenu du quartier, à savoir 11 250 euros.

Les équipes éducatives rencontrent des difficultés éducatives et comportementales : les groupes scolaires sont inscrits dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.

Au regard de ces éléments de diagnostic, le secteur présente des signes révélateurs d'une situation de fragilité et montre la nécessité d'une restructuration profonde avec une mise en place d'actions favorisant l'amélioration du cadre de vie.

Pour cela, il est possible de s'appuyer sur les structures existantes : ALSH, Écoles Élémentaires et Maternelles, les Centres Culturels et Sociaux, les Bailleurs, ainsi que les associations existantes.

Ce secteur dispose de 5 écoles maternelles (Brel, Lamendin, Véronèse, Pape Carpantier, Berteloot) et de 5 écoles élémentaires (Jean Macé, Lafontaine, Jacques Prévert, Marie Liétard, Berteloot) ce qui représente 24 classes de maternels et 43 classes d'élémentaires.

A.b. Le secteur Blum/ Salengro/ 109

Il est situé à l'Est de Liévin, le Quartier Prioritaire Riaumont Blum 109 constitue une entrée de la ville en provenance de Lens. Elle comprend environ 1 190 habitants soit 3 % de la commune et 9% de l'ensemble de la population des quartiers prioritaires.

Ce quartier « charnière » entre les deux principales villes de l'agglomération qui donnait une image dévalorisante de la ville en raison de sa structure urbaine sans lien avec les autres quartiers et du type d'habitat représenté devrait être redynamisé avec le passage du Bus à Haut Niveau de Services.

Le constat social est préoccupant avec un taux de chômage important : 37% de chômage.

Sur ce secteur, des actions lourdes de rénovation urbaine ont été menées. Il apparaît aujourd'hui judicieux de concentrer les efforts sur l'amélioration de la qualité de service, via la concertation partenariale entre les acteurs sociaux et éducatifs, les bailleurs, les services de Police et la Ville.

Ce secteur dispose de 2 groupes scolaires (Condorcet, Jaurès) ce qui représente 9 classes de maternels et 13 classes d'élémentaires. Le collège Darras-Riaumont classé en Réseau d'Education Prioritaire scolarise 365 collégiens.

A.c. Les Hauts de Liévin et Saint Amé

Le quartier des Hauts de Liévin qui ne relevait pas de l'ancienne géographie prioritaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale est désormais repris dans le cadre de la géographie prioritaire du Contrat de Ville porté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Cependant, ce territoire de Liévin était concerné par le découpage des anciens Contrats de Ville.

Les Hauts de Liévin sont situés à l'extrême Nord-Est du centre ville de LIEVIN. La limitation de ce quartier se fait :

- à l'ouest par la rue Germain Delebecque,
- au sud par la rue Montgolfier,
- au nord et au sud, par une entrée sur la commune en provenance d'une part de Grenay et de Loos en Gohelle et d'autre part de Lens.

Enfin, au nord, une ligne de chemin de fer scinde les deux quartiers de Saint Albert et Saint Amé. Cette scission ne facilite pas les échanges entre ces 2 cités, d'autant plus que pour accéder d'un quartier à un autre il n'y a que 2 rues avec des barrières de passage à niveaux.

Les cités de Saint Albert et Saint Amé représentent une vaste cité minière construite dans les années vingt, comprenant des logements propriété de la SOGINORPA et de la S.I.A, ainsi que quelques pavillons revendus à des particuliers. Le sud du secteur se compose essentiellement de propriétaires.

Composés de 5 260 habitants, Les Hauts de Liévin regroupent 16% de la population liévine et 39% de l'ensemble de la population des quartiers prioritaires.

Ce secteur dispose de 3 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires ce qui représente 15 classes de maternels et 27 classes d'élémentaires. Le collège Curie classé en Réseau d'Education Prioritaire scolarise 641 collégiens.

A.d. Le secteur Centre Ville

Ce quartier qui ne relève ni de la géographie prioritaire du Contrat de Ville ni du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain montre toujours des signes de fragilité importants. Le centre ville englobe un peu moins d'un quart de la population liévine avec approximativement 7 200 habitants.

A ce jour, nous ne disposons pas de données précises sur le secteur du centre ville. Cependant, des éléments objectifs peuvent montrer des signes de fragilité sur ce secteur.

Même si le centre ville dispose d'atouts importants tels que des espaces verts, un nombre important de clubs sportifs, des magasins de proximité ... Il n'en reste pas moins vrai que ce quartier concentre un grand nombre de résidences sociales dont la population reste certes hétérogène mais qui cumule des problématiques similaires aux quartiers ci-dessus.

Le secteur du centre ville peut prendre appui sur le CCS Cœur de Ville qui couvre les quartiers Vent de Bise, Jean Lebas et centre ville.

Il est à noter que dans ce secteur, il existe une population en grande précarité que l'on retrouve :

- soit dans les logements PLAI. Ces logements, destinés aux personnes en difficulté, accueillent des ménages disposant de ressources inférieures de 55% à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement HLM. Le centre ville de la commune concentre le plus grand nombre de ces logements (une cinquantaine de logements).
- soit dans les logements considérés comme « marchand de sommeil », où des propriétaires peu scrupuleux logent ces familles à des prix souvent indécents.

Les écoles primaires et le collège de ce secteur présentent des difficultés éducatives et sociales qui perdurent pour le quartier. En effet, la mixité dans les politiques de logement, dans le respect de la loi, a permis l'arrivée en centre ville de familles qu'il sera nécessaire d'accompagner.

Ce secteur dispose d'un groupe scolaire de 20 classes (6 classes maternelles et 14 classes élémentaires).

La Ville de Liévin est actuellement en pleine mutation de part la définition d'une stratégie urbaine globale dont l'un des axes principaux est la requalification du centre ville. Cette mutation s'opère notamment avec le tracé du BHNS qui traverse de part et d'autre le centre ville et permet une connectivité avec l'agglomération de Lens.

Dans cette idée de donner une véritable identité au centre ville et de revaloriser le cœur de la Ville, Liévin s'est engagée dans le programme « Action Cœur de Ville ».

Enfin, plus globalement, la Ville de Liévin s'engage pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.

B. Le périmètre et le public

B.a. La petite enfance

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune.

Pour cela, il développe des activités et missions visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées, en gérant des services utiles comme la crèche, les garderies ou les foyers logements.

LE MULTI ACCUEIL SIMONE DE BEAUVOIR

Le multi-accueil est géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Il dispose de 80 places pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, ce qui représente 200 700 heures de garde. La structure est ouverte 225 jours par an avec une amplitude journalière de 11h15, ce qui représente une activité de 2 531,25 heures de présence d'enfants et un taux d'occupation de 74,99%.

Le personnel se compose d'environ 25 professionnels.

Les enfants sont répartis en 4 sections :

- Une section pour accueillir les bébés jusqu'à l'âge de la marche en moyenne,
- Une section pour accueillir les enfants de la marche jusqu'à l'âge de 18 mois approximativement,
- Une section pour accueillir les enfants de 18 à 24 mois approximativement,
- Une section pour accueillir les enfants de 2 à 3 ans et demi.

La structure propose également :

- Une salle motricité
- Un coin dinette
- Un hall d'entrée
- Une salle de pause
- Une cuisine : les repas sont réalisés sur place avec des produits frais
- Une lingerie
- Une terrasse
- Un jardin séparé en 2 espaces selon l'âge des enfants.

Objectifs :

- Accueillir le jeune enfant et sa famille,
- Proposer des temps d'éveil aux enfants afin de favoriser leur bien-être, leur épanouissement et leur autonomie,
- Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle dans un objectif de coéducation.

Lien avec les familles :

Lors du rendez-vous d'inscription, une visite des locaux de la crèche est organisée. La structure organise en juin des portes ouvertes. Une réunion de rentrée est proposée aux familles en septembre.

Une période d'adaptation de l'enfant est également proposée. De plus, des ateliers parents-enfants sont proposés ponctuellement dans l'année, ainsi que des rencontres lors des fêtes annuelles (carnaval, Pâques, Noël, fête de la petite enfance, goûter de fin d'année, etc).

Partenariat avec :

- La bibliothèque municipale : prêt de livres, tapis lecture, exposition,
- Les différentes structures petite enfance de la Ville,
- Le foyer de Liévin pour travailler l'inter génération,
- L'harmonie de Liévin,
- Les écoles maternelles : visite des enfants de leur future école.

LE MULTI-ACCUEIL FRANÇOISE DOLTO

Le multi-accueil Dolto est géré par le Centre Communal d'Action Sociale
Il dispose de 35 places pour des enfants âgés de 4 mois à 4 ans, ce qui représente 40 320 heures de garde. Le taux d'occupation est de 69,94%. Le multi-accueil ne propose pas de repas.
Le personnel se compose d'environ 6 professionnels.

La structure comprend :

- Un dortoir,
- Des toilettes,
- Un hall,
- Un bureau,
- Une pièce cuisine pour la préparation des plateaux goûters,
- Une grande pièce de vie,
- Une salle de change,
- Une pièce faisant fonction de vestiaires et de laverie,
- Une terrasse extérieure,
- Un espace vert.

Objectifs :

- Familiarisation avec d'autres enfants,
- Mode de garde pour les parents qui travaillent,
- Travail sur la séparation avec les parents,
- Sensibiliser les parents sur différents sujets tels que : le rythme du sommeil, l'alimentation, ...

Différents temps sont ouverts aux parents sur inscription pour partager un temps (chanson, musique, lecture, ...).

Partenariat avec :

- La bibliothèque municipale,
- La ludothèque,
- Le foyer de personnes âgées.

L'ESPACE PETITE ENFANCE ET FAMILLE

L'espace petite enfance et famille de la Ville de Liévin comprend le multi-accueil Madeleine Brès, le RAM et la Ludothèque. Cet espace est géré par l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille.

➤ LE MULTI-ACCUEIL MADELEINE BRES

Il dispose de 20 places pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans porteurs ou non de handicap, ce qui représente 47 880 heures de garde. Le taux d'occupation est de 77,02%.
Le personnel se compose d'environ 8 professionnels.

La structure est composée de :

- Un hall d'accueil,
- Un vestiaire enfant,
- Un vestiaire adulte,
- Un bureau à destination du responsable,
- Un débarras,
- Une salle de jeux pour les moins de 18 mois,
- Une salle de jeux pour les plus de 18 mois,
- Une salle de propreté,
- Une cuisine,
- 2 dortoirs,
- Un espace Snoezelen,
- Un jardin.

Objectifs :

- Répondre aux familles sur les besoins de garde pour leurs enfants afin de concilier leur vie familiale, professionnelle et sociale,
- Permettre aux enfants de s'épanouir au sein d'une collectivité en participant à des activités ludiques adaptées à leur âge,
- Permettre aux enfants de se développer harmonieusement en toute sécurité,
- Apporter aux parents une écoute et une aide dans leurs fonctions parentales.

Lien avec les familles :

- Période d'adaptation d'une à 2 heure(s) en présence d'un des 2 parents,
- Ateliers parent-enfant,
- Temps convivial lors des différents temps festifs.

Partenariat avec :

- La bibliothèque municipale,
- La ludothèque,
- Le Relais d'assistantes maternelles,
- Les foyers de personnes âgées,
- Les structures d'accueil de l'EPDEF (village familles, maison de la parentalité, crèche de Méricourt),
- Le CCAS de Liévin,
- Le SESSAD de Lens,
- Le CMPP de Lens,
- Le CAMPS de Liévin,
- La MDS de Liévin.

➤ **LE RELAIS INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES "LES PETITS QUINQUINS"**

Ce relais est une structure ouverte aux parents et aux assistantes maternelles.

Arrivant en complément de la crèche et des haltes garderies, c'est un chaînon supplémentaire dans le système d'accueil de la petite enfance.

Deux animatrices, éducatrices de jeunes enfants interviennent sur trois communes :

- Liévin,
- Givenchy en Gohelle,
- Eleu dit leauwette.

Elles ont pour rôle :

- Recevoir les parents,
- Les aider et les accompagner dans leur fonction d'employeur,
- Accueillir les assistantes maternelles et leur offrir des informations,
- Renseigner lors des permanences téléphoniques,
- Mettre en place des ateliers- animations,
- Organiser des temps collectifs, conférences, ...
- Organiser des temps festifs.

A ce jour, 169 Assistantes Maternelles disposent d'un agrément et 153 sont actives.

➤ LA LUDOTHEQUE

La ludothèque a été ouverte en octobre 2015.

Cette structure accueille des enfants âgés de 2 mois et demi à 10 ans porteurs ou non de handicap et obligatoirement accompagnés d'un adulte. Sur l'année 2018, le nombre d'heures d'ouverture est estimé à 1500 heures.

Les horaires d'ouverture varient selon que l'on se situe pendant ou hors vacances scolaires. De plus des plages horaires spécifiques sont prévues pour :

- L'accueil du tout public,
- Les ateliers tout public,
- Les structures petites enfance.

La tarification varie selon que les familles soient liévinoises ou non, tout comme pour les structures.

Le personnel se compose d'environ 3 professionnels.

La structure est composée de :

- Un hall d'accueil,
- Une pièce de désinfection,
- Une salle avec un espace de jeu et un espace de prêt,
- Un rangement,
- Un bureau,
- Une cuisine,
- Des sanitaires adultes et enfants.

Objectifs :

- Favoriser le développement du jeux parents-enfants,
- Accompagner les parents dans le choix des jeux,
- Proposer l'emprunt des jeux,
- Mettre en place des ateliers parents-enfants.

Lien avec les familles :

- Proposition de découverte pour la famille avant toute inscription,
- Sollicitation de l'implication parentale lors des ateliers parents-enfants,
- Participation aux différents temps festifs.

Partenariat avec :

- Les structures petites enfance de Liévin,
- Les services de l'EPDEF : Village familles, AEMO,
- Le SESSAD de Lens ,
- L'IEM Vent de Bise,
- Le CAMSP de Liévin,
- Le service Jeunesse de la Ville de Liévin,
- La PMI de la MDS.

LA CRECHE INTER-ENTREPRISES BIENVENUE CHEZ LES P'TITS

Cette crèche inter-entreprises a ouvert ses portes en 2011. Grâce aux horaires d'ouverture très larges qu'elle propose (de 5h30 à 22h), elle permet d'accueillir les enfants des parents travaillant dans les entreprises partenaires. L'établissement est destiné aux enfants de 2 mois et demi à 4 ans dont les parents travaillent dans des entreprises partenaires, à savoir :

- Le groupe AHNAC,
- Véolia eau,
- Carrefour Liévin,
- Maisons et Cités – Soginorpa,
- Pas-de-Calais Habitat,
- Territoires 62,
- Le Centre Hospitalier Dr Schaffner.

La crèche inter-entreprises Bienvenue chez les P'tits est née d'une collaboration entre la municipalité de Liévin, la Caisse d'Allocations Familiales, la Chambre du Commerce et de l'Industrie d'Artois et les entreprises adhérentes.

La crèche se situe au 152 rue de la Convention sur la commune de Liévin à proximité des lieux de travail ou des domiciles des parents salariés des entreprises adhérentes.

Son accès est direct par l'axe routier de l'A211 et l'Avenue François Mitterrand.

Elle propose 3 types d'accueil :

- un accueil régulier (fixe ou variable),
- un accueil occasionnel,
- un accueil d'urgence.

L'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence restent cependant ouverts à tous publics.

Les locaux d'une superficie d'environ 700 m² sur un terrain de 2500 m² permettent l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans sur 3 sections de vie :

- les moussaillons (section des petits),
- les matelots (section des moyens),
- les pirates (section des grands).

S'ajoutent également une salle de psychomotricité, une salle d'éveil sensoriel, une salle d'activités (peinture, jeux de sable, jeux d'eau,...) et un grand couloir (activité ballons, vélo,...).

Le bâtiment est équipé d'une partie technique (lingerie, cuisine, ménage), d'une partie bureaux et à l'extérieur, un grand jardin avec un jeu extérieur et des terrasses individuelles donnant sur chaque section.

Trois partenariats avec des structures liévinoises ont vu le jour depuis l'ouverture de la crèche :

- le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce,
- la Bibliothèque Municipale,
- l'Institut Médico- Educatif Jean Louis Flahaut.

L'équipe est actuellement composée de :

- 1 directrice, puéricultrice cadre de santé,
- 1 comptable,
- 2 éducatrices de jeunes enfants,
- 13 auxiliaires de puériculture/CAP petite enfance,
- 2 agents de service logistique,
- 1 médecin pédiatre.

Le taux d'encadrement est respecté afin d'assurer la sécurité des enfants à savoir : un professionnel pour cinq enfants ne marchant pas et un professionnel pour huit enfants marchant.

L'agrément de 46 places, délivré par le Conseil Départemental, est modulé sur les périodes de vacances scolaires et sur l'amplitude d'ouverture 5h30-22h00.

B.b. L'enfance

La ville de Liévin dénombre 3505 élèves scolarisés dans les 22 écoles (10 maternelles, 10 élémentaires et 2 primaires) réparties sur son territoire. Parmi ces 3505 élèves, 3199 sont liévinois ce qui représente 89% des élèves scolarisés à Liévin.

Les écoles Maternelles :

Nom des écoles	Nombre de classes	Effectif global par école en 2017-2018	Effectif de Liévinois par école	Quartier prioritaire Politique de la Ville	Réseau d'Education Prioritaire
Lamartine	6	171	161		
Condorcet Germinal	6	135	126	X	X
Léo Lagrange	4	104	98	X	X
Célestin Freinet	5	120	114	X	X
Pape Carpentier	5	118	108	X	X
Lamendin	7	170	164		X
Jacques Brel	3	80	77	X	X
Chopin	6	170	160		
Berteloot	4	58	51	X	X
Petits Bois	3	70	60		X
Jean Jaurès	3	69	62		X
Véronèse	5	133	118	X	X
Total	57	1398	1299	7	10

Les écoles Élémentaires :

Nom des écoles	Nombre de classe	Effectif global par école en 2017-2018	Effectif de Liévinois par école	Quartier prioritaire Politique de la Ville	Réseau d'Education Prioritaire
Paul Bert	14	340	312		
Condorcet Prairial Floréal	8	173	167	X	X
Léo Lagrange	7	170	161	X	X
Brossolette	10	195	175	X	X
George Sand	10	254	231		
Jean Macé	9	146	117		X
La Fontaine	8	160	154		X
Marie Liétard	6	128	122		X
Jacques Prévert	13	274	225	X	X
Petits Bois	4	91	84		X
Jean Jaurès	5	94	85		X
Berteloot	5	82	67	X	X
Total	99	2107	1900	5	10

Les écoles de la commune disposent de **3 RASED** (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés). En termes de professionnels spécialisés qui interviennent dans le cadre de ces réseaux, on dénombre : 3 psychologues scolaires, 6 maîtres E (chargés de l'aide à dominante pédagogique), 2 maîtres G (chargés de l'aide à dominante rééducative).

L'IEM (Institut d'Éducation Motrice) Vent de Bise :

L'IEM est un établissement pour jeunes handicapés moteurs avec troubles associés. Ces troubles associés peuvent prendre différents aspects et sont principalement des troubles neurologiques, sensitifs, auditifs et visuels. Ces atteintes touchent les fonctions sensorielles elles-mêmes.

Les problèmes d'apprentissage des enfants ou adolescents présentant une déficience motrice sont beaucoup plus liés aux troubles associés à la déficience qu'à l'incapacité physique proprement dite.

L'IEM accueille actuellement 103 jeunes, garçons et filles, en situation de handicap moteur de 3 à 20 ans issus de 43 communes des arrondissements de Lens pour la majorité, de Béthune et d'Arras.

L'IEM assure un accompagnement médical, paramédical, psychologique, social, éducatif, pédagogique et logistique personnalisé.

Suivant leurs possibilités et leurs besoins, les jeunes sont scolarisés soit en milieu ordinaire de l'école maternelle au lycée (groupe scolaire Berteloot, collège Descartes, Lycée Henri Darras ou Léo Lagrange de Bully les mines) soit en sections spécialisées (ULIS pour les moins de 12 ans, sections d'Initiation ou de Première Formation professionnelle ou Section de Préparation à la vie Professionnelle et Sociale pour les plus de 12 ans).

Les domaines professionnels abordés à l'IEM sont : les métiers de l'impression et de la Publication Assistée par Ordinateur, les métiers de la vente et de l'accueil/standard, les métiers verts comme l'horticulture, la floriculture, la création, l'aménagement et l'entretien d'espaces verts, la fleuristerie et l'apiculture, les métiers de l'hôtellerie. L'IEM APF de Liévin se développe particulièrement dans l'accompagnement de la formation et de l'insertion professionnelle.

L'IME (Institut Médico-Éducatif) :

L'IME Louis FLAHAUT est issu de la fusion des anciens IME de Lens et de Liévin. Il accueille des adolescents et jeunes adultes âgés de 14 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle (avec ou sans troubles associés) les empêchant de suivre une scolarité classique.

L'IME Louis FLAHAUT fonctionne en semi-internat 210 jours par an. L'établissement est également ouvert certains samedis matin, certains jours des petites vacances ainsi que le mois de juillet.

L'établissement est agréé pour accueillir 135 jeunes. Il est actuellement en sureffectif car il accueille 148 élèves dont 20 liévinois.

Il est organisé autour de deux unités :

- l'unité 1 (14 à 16 ans) : la priorité est donnée aux apprentissages scolaires et à la prise en charge éducative.
- L'unité 2 (16 à 20 ans) : favorise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qui sont accueillis.

Cinq services interviennent dans ces deux unités :

- le service de scolarisation (6 enseignants)
- le service éducatif (3 éducateurs spécialisés et 1 moniteur éducateur)
- le service de soins (2 infirmières, 2 médecins généralistes, 1 psychiatre, 1 pédopsychiatre, 1 psychologue)
- le service social (2 assistantes sociales, 1 conseillère en économie sociale et familiale)
- le service de formation pré professionnelle : 10 ateliers sont proposés (Peinture / Travaux paysagers / Ferronnerie / Maçonnerie / Peinture / Blanchisserie / Cuisine / Maintenance et hygiène des locaux / Maintenance et hygiène des locaux / Cuisine.

La formation en atelier se voit complétée par les stages en milieu protégé et en milieu ordinaire de travail. Les lieux de stage correspondent toujours aux compétences et aux objectifs du jeune.

Le SESSD (Le Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile) :

Le SESSD de Liévin est agréé pour accueillir et accompagner 45 enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 0 à 20 ans.

L'ensemble des prestations proposées par le SESSD de Liévin est mise en œuvre au travers d'une approche globale et d'un projet pluridisciplinaire, co-construit avec l'enfant et sa famille. Le partenariat avec la famille, les enseignants et le milieu dans lequel évolue l'enfant représente un axe essentiel du développement du projet. L'accompagnement soutient l'enfant dans son projet d'inclusion sociale, scolaire et/ou professionnelle.

Des séances collectives sont proposées aux enfants et adolescents accompagnés par le service.

Les objectifs de ces séances sont proposés et fixés en fonction des projets de chaque enfant.

Il en est de même pour la proposition de sortie et l'organisation de séjours.

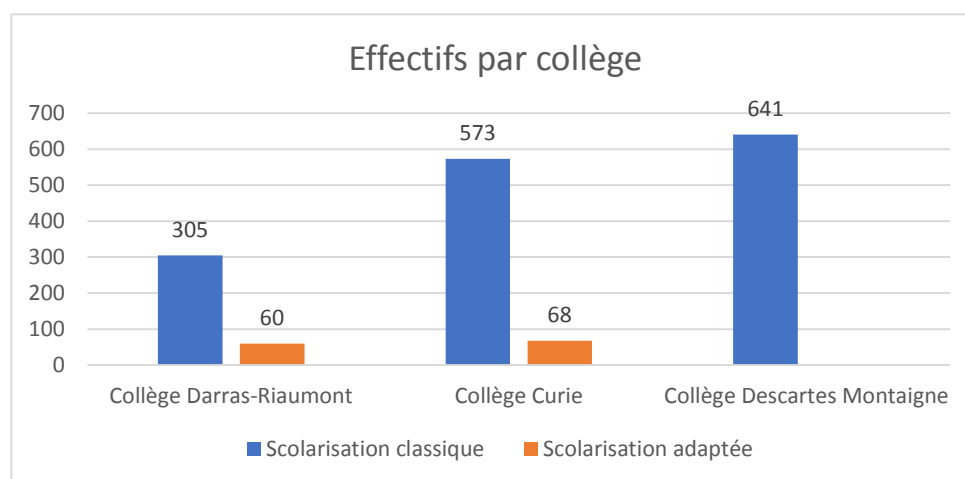
Cet accompagnement repose sur un projet personnalisé, concrétisé par la mise en place d'un projet qui conjugue des modalités d'intervention individuelle et collective.

c.L'adolescence

La ville compte 3 collèges :

- le collège Descartes-Montaigne, au sud-ouest de Liévin,
- le collège Darras-Riaumont, au sud-est de Liévin,
- le collège Pierre et Marie Curie, au nord de Liévin.

Les collèges Darras-Riaumont et Curie comportent chacun une SEGPA. 68 élèves sont concernés par cette section au collège Darras-Riaumont et 60 élèves au collège Curie.



d. Les jeunes

La Ville compte 2 lycées :

1. Le lycée Henri Darras qui comprend un lycée d'Enseignement Général et Technologique, ainsi qu'un lycée Professionnel.

Ce lycée d'Enseignement Général et Technologique accueille 1 361 élèves répartis en :

- 12 classes de Seconde,
- 14 classes de 1^{ère},
- 13 Terminales (Général, STG, STI, STL)
- 8 BTS.

Dès la seconde, le lycée propose des Sections sport-études (basket-ball, football féminin, athlétisme et triathlon), deux sections européennes (Anglais, Allemand) et une formation audiovisuelle cinéma.

2. Le lycée professionnel François Hennebique accueille quant à lui environ 400 élèves répartis en 4 Certificats d'Aptitude Professionnelle, 6 Baccalauréats Professionnels et également en Mission générale d'insertion (MOREA et/ou FCIL, SAA, ...).

Service de Prévention Spécialisée

Le Service de Prévention Spécialisée est une des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance sous l'autorité du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. La prévention spécialisée est une intervention sociale à finalité éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, menée dans leur milieu de vie naturel. La prévention spécialisée est destinée à faire face à des situations de fragilité affective, de rupture par rapport à l'environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accès aux savoirs, à la culture, à la santé. À partir d'un travail de rue, elle s'adresse prioritairement aux groupes de jeunes exclus dont les relations avec l'environnement sont difficiles, parfois conflictuelles et qui ont souvent rompu le dialogue avec les adultes et les institutions.

Ce service intervient sur la commune de Liévin depuis 1992. La prévention spécialisée vise principalement les jeunes de 11 à 16 ans, et s'adresse prioritairement :

- aux jeunes et familles en difficulté ou en rupture avec leur environnement qui sont engagés, ou risquent de l'être, dans des processus de marginalisation ou d'exclusion,
- aux jeunes en difficulté pour accomplir les actes de la vie quotidienne qui ne peuvent pas être pris en charge,
- aux jeunes repérés en souffrance ou en difficulté par les différents partenaires et les dispositifs existants.

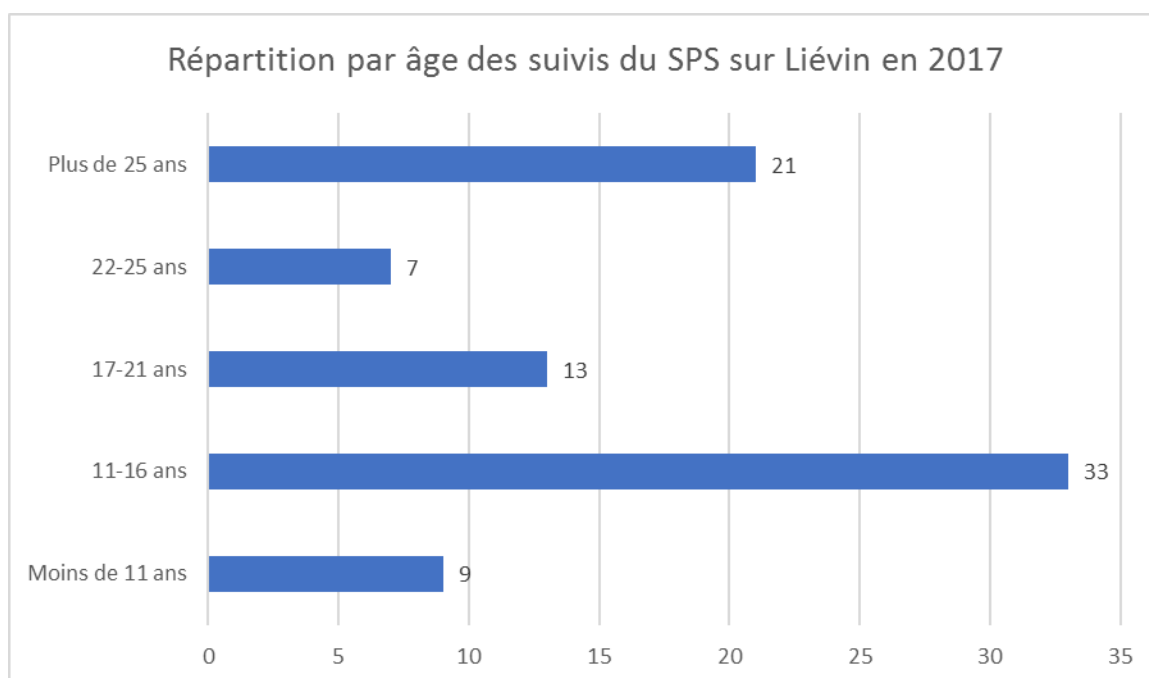
Les objectifs de cette action éducative sont de :

- prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports,
- prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies,
- aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

Les pratiques des équipes éducatives sont plurielles et s'appuient sur des supports diversifiés, notamment :

- le travail de rue,
- les actions collectives,
- les actions communautaires,
- l'accompagnement éducatif individuel.

En 2017, 83 jeunes liévinois ont été suivis par le SPS répartis comme suit :



École de la deuxième chance de l'Artois – site de Liévin

Cette école permet aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, non qualifiés, sortis du système scolaire sans diplôme et sans qualification, de s'inscrire dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportements, dans l'objectif d'une intégration professionnelle et sociable durable. Ce parcours est basé sur l'alternance, appuyé par un partenariat actif avec l'entreprise.

L'EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Michel Colucci)

L'EREA de Liévin accueille des élèves dès la classe de 6^{ème} en internat. Il s'agit d'élèves rencontrant d'importantes difficultés scolaires pouvant être accompagnées de difficultés sociales constituant un frein à leur réussite.

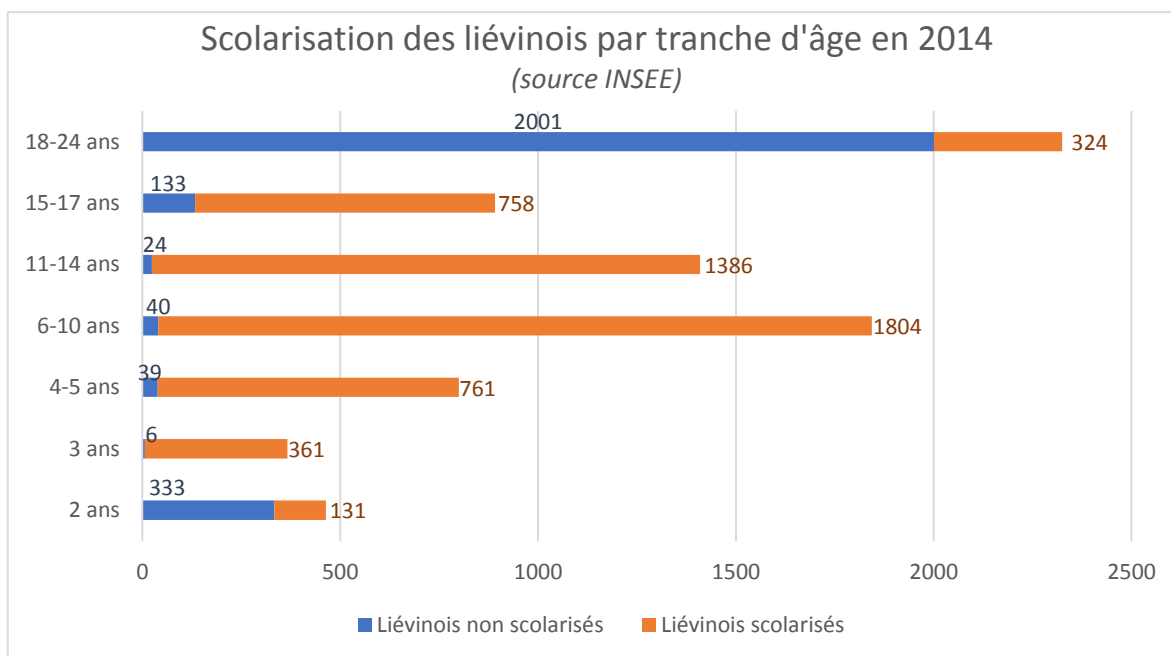
L'internat permet en parallèle de l'enseignement adapté dispensé de proposer un accompagnement pédagogique et éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier degré et du second degré et d'assistants d'éducation.

Un Centre d'information et d'orientation

Le Pôle d'excellence sportif

L'UFR STAPS (Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) de l'Université d'Artois.

En étudiant les chiffres issus du recensement effectué par l'INSEE en 2014, on constate que 77 % des enfants pouvant être scolarisés avant l'âge de la scolarité obligatoire le sont, et seulement 28% des moins de 3 ans sont scolarisés. A compter de 16 ans la fréquentation des établissements scolaires par les adolescents commence à décliner pour ne compter que 14% seulement des jeunes Liévinois qui poursuivent leurs études une fois la majorité atteinte.



II. LE DIAGNOSTIC OBJECTIF

La ville de Liévin dispose d'une politique volontariste en matière d'éducation et pour ce faire un bon nombre de structures œuvrent en ce sens.

De plus la Ville est signataire d'un certain nombre de contrats et autres chartes de façon directe ou à travers ses structures satellites comme le CCAS, voire à travers des associations du territoire.

- Contrat Enfance Jeunesse
- Charte de qualité CAF des ALSH
- Contrat colonies
- Bourse Actions Jeunes
- Relais dispositif Sac Ados
- PIJ labellisé SPO
- les contrats dans le cadre de la prestation animation et coordination des centres culturels et sociaux
- les contrats dans le cadre de la prestation animation collective familles
- la charte des R.E.A.A.P. (réseau d'écoute d'appuis et d'accompagnement des familles)
- les contrats locaux d'accompagnement scolaires (CLAS)
- les chartes et contrats « lire et faire lire » (avec la ligue de l'enseignement et l'UDAF)
- le label S3A accueil de personnes ayant des déficiences mentales

La ville de Liévin bénéficie entre autres des travaux développés par le service de développement territorial et cadre de vie à travers le Contrat de Ville et le Programme de Réussite Educative.

A. Des structures et des actions en faveur de l'éducation

A.a. La politique jeunesse et les centres sociaux

La politique jeunesse développée par la ville de Liévin depuis plusieurs années est une politique forte et ambitieuse. Au-delà de la simple occupation, cette politique a également une vocation éducative et sociale. Pour ce faire, le service jeunesse a mis en place un véritable projet éducatif qui se doit d'être le ciment des actions menées en matière de loisirs pour les jeunes de la commune.

En ce sens, les objectifs de cette politique sont de :

- Favoriser l'épanouissement personnel et l'estime de soi,
- Développer l'esprit critique,
- Combattre les exclusions et développer les pratiques culturelles,
- Renforcer l'intergénération,
- Lutter contre l'échec scolaire.

La finalité de cette politique est de rendre le jeune autonome en veillant à ce qu'il prenne le maximum de plaisir. De ce fait, la ville s'est dotée de 10 accueils de loisirs permanents, d'un accueil ouvert pendant la période estivale et de 4 Centres Culturels et Sociaux.

Le service jeunesse :

Il organise les différents temps de l'enfant en dehors du temps scolaire. A ce titre, la Ville de Liévin a maillé son territoire de 7 accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 12 ans et 4 accueils de loisirs pour les adolescents âgés de 13 à 17 ans.

➤ Sur le temps extra scolaire :

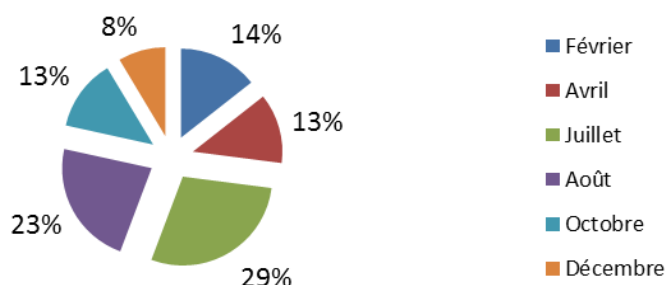
Durant les vacances scolaires :

Les accueils de loisirs enfants et adolescents sont ouverts de 8 à 10 jours durant les petites vacances scolaires et 2 sessions de 3 semaines durant la période estivale.

2 accueils de loisirs proposent un accueil à la journée avec repas durant les vacances avec comme horaires 9h00-17h00. L'ensemble des autres accueils sont ouverts de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Des temps de garderie sont prévus de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h15.

Taux de fréquentation des ACM en 2017



Les petites vacances scolaires représentent un taux de participation égales entre chaque période. La période estivale représente un taux de participation de 51,4% sur l'ensemble des vacances scolaires en 2017 (contre 46% en 2016)

En raison de la demande de la population, les accueils de loisirs ont été ouverts durant les vacances de décembre 2017, comme en 2015 et 2016. La baisse de la fréquentation durant les vacances de décembre entre 2016 et 2017 (3 points) peut s'expliquer par rapport au nombre de jours d'ouverture (10 jours en 2016, contre 8 jours en 2017)

La ville de Liévin propose chaque année **2 séjours** durant la période estivale avec des activités adaptées selon l'âge du public accueilli. Ainsi des séjours sont proposés pour les 6-12 ans, mais également pour les 13-17 ans. Ces séjours visent plusieurs objectifs éducatifs, à savoir :

- Favoriser l'épanouissement personnel,
- Favoriser l'estime de soi,
- Développer l'esprit critique,
- Combattre les exclusions par le respect,
- Apprendre à vivre en collectivité.

Afin de répondre à ces objectifs, la Ville de Liévin porte un regard particulier sur la qualité des prestations pouvant être proposées. A ce titre, il est demandé aux prestataires de proposer un projet pédagogique en lien avec les objectifs présentés ci-dessus, mais également en lien avec les objectifs de la politique jeunesse.

Hors temps scolaire :

Les mercredis et samedis, les accueils de loisirs enfants sont ouverts les mercredis et samedis de 14h00 à 17h00. L'accueil de loisirs du Val de Souchez propose le mercredi un temps de garderie de 17h00 à 18h15. L'accueil de loisirs adolescents est quant à lui ouvert de 14h00 à 18h00 les mercredis et samedis.

➤ **Sur le temps péri scolaire :**

Les accueils de loisirs adolescents sont ouverts les mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 19h30.

L'accueil de loisirs du Val de Souchez propose les mercredis à compter de 12h00 et ce jusque 14h00, un temps de restauration. Il est ensuite possible aux familles de poursuivre ce temps avec le temps d'accueil de loisirs.

En 2017, les accueils de loisirs ont été ouverts 35 mercredis et 29 samedis et ils ont été fréquentés en moyenne 198 fois les samedis et 263 les mercredis.

Le Centre Culturel et Social Jules Grare :

Le Centre Culturel et Social Jules Grare situé en plein cœur des Marichelles accueille chaque année durant le temps scolaire les classes des écoles maternelles du quartier tous les mardis et jeudis en demi-journées dans le cadre d'ateliers éducatifs tels que l'informatique, le modelage, l'expression corporelle, la cuisine et la bibliothèque.

L'ensemble des ateliers proposés a été mis en place en collaboration avec les enseignants et directeurs d'écoles (à partir des projets d'écoles) et validé par l'Inspectrice de Circonscription de l'Education Nationale.

Les actions menées sont mises en place à partir des projets pédagogiques déposés par les enseignants et travaillés conjointement. Chaque intervenant de la structure apporte ses compétences et savoir-faire dans son domaine d'intervention.

Les actions menées par le CCS Jules Grare visent les objectifs suivants :

- La découverte d'un lieu éducatif du quartier (le Centre Culturel et Social).
- Le développement d'actions partenariales, l'une des ambitions du Centre Culturel et Social étant de favoriser les échanges, de renforcer le partenariat avec les institutions et les familles, d'être un lieu convivial et accueillant.
- La mise en œuvre à partir des textes officiels d'un référentiel de savoir-faire et savoir être commun avec l'Education Nationale.
- Travailler sur le développement psychomoteur de l'enfant.

A l'instar des actions menées dans la structure tout au long de l'année, les parents sont également associés à la vie éducative de leurs enfants.

Dans le cadre des travaux annuels réalisés au sein du CCS Jules Grare, une exposition des œuvres réalisées par les enfants s'effectue durant une semaine courant juin. Les classes sont invitées à venir visiter durant ces temps forts les différentes œuvres réalisées et produites par leurs soins ainsi que ceux de leurs camarades. Les familles, les enseignants et la municipalité sont conviés le jour du vernissage à venir découvrir l'ensemble des productions autour d'un pot de l'amitié, moment convivial où ont lieu de nombreux échanges. Il est encore à ce jour difficile de mobiliser toutes les familles représentées, bien que les invitations soient transmises par le biais de chaque enseignant, néanmoins le corps enseignant se déplace quant à lui chaque année, honorant de sa présence le travail accompli par les enfants.

Les travaux menés durant le temps scolaire sont inhérents au projet du centre social. Ils correspondent aux exigences des logiques territoriales (quartier des Marichelles) et transversales sur les thèmes travaillés et les rythmes opérés.

Au fil des années, la transversalité des actions menées par le Centre Social répond à un objectif commun autour de l'acte éducatif. Les enfants que nous accueillons durant le temps scolaire fréquentent de plus en plus assidûment la structure tant dans le cadre de l'accueil de loisirs que dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.

Le Centre Culturel et Social Les Hauts de Liévin

Le Centre Culturel et Social Les Hauts de Liévin touche les quartiers Calonne, Saint Albert et Saint Amé. Ses activités tendent à répondre aux attentes, envies et besoins des habitants. Créées depuis l'ouverture du Centre Social ou développées depuis peu, elles ont, systématiquement, été conçues pour répondre à une initiative locale des habitants et à des besoins de la population. Les activités de la structure sont présentées sous quatre grands pôles :

- le réseau parents,
- les activités socioculturelles,
- les actions ponctuelles et les manifestations,
- l'enfance, la jeunesse.

A destination des écoles, le CCS Les Hauts de Liévin met à disposition plusieurs salles :

- Prêt de la salle de sports Lelevier :

- Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h (sports école Brossolette)
- Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h à 13h50 (pause méridienne école Brossolette)

➤ Prêt de la salle de la cuisine à Baras à l'éducation nationale :

En fonction des demandes ponctuelles de la part de l'école Lamendin pour le café des parents, telle que la confection de tartes.

Le Centre Culturel et Social Georges Carpentier :

Le Centre Culturel et Social Georges Carpentier rayonne sur les quartiers Riaumont, Salengro, Blum et Petits Bois. Les activités de la structure sont présentées sous quatre grandes orientations :

- L'enfance, la jeunesse et la famille,
- Les activités socioculturelles,
- Les manifestations,
- Les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les activités sont coordonnées par la direction (fonction animation globale) mais mises en œuvre par des intervenants ou animateurs spécialisés dans le domaine d'activité (il s'agit ici de la fonction animation).

Il est à noter que le Centre Culturel et Social est en pleine mutation du fait de son changement de gouvernance associative et de sa réflexion menée sur l'implication des habitants et sur une remobilisation de ses actions.

Le Centre Culturel et Social Cœur de Ville :

Le Centre Culturel et Social est le quatrième CCS de la commune. Il émane d'une volonté municipale de mettre en place un projet de développement social sur l'ensemble de son territoire pour permettre une prise en compte des problématiques spécifiques de chaque quartier. Le CCS Cœur de Ville rayonne sur 3 quartiers (Centre-Ville, Jean Le Bas et Vent de Bise) dont 2 retenus dans le cadre de l'ANRU 2. Le CCS Cœur de Ville a obtenu son premier agrément de la CAF le 1^{er} avril 2017 pour une durée de 2 ans.

Suite au diagnostic de territoire, les objectifs généraux du CCS Cœur de Ville sont :

1. Favoriser la participation des habitants et l'implication de tous
 - a. La participation des habitants
 - b. Le partenariat avec les acteurs locaux
2. Développer de nouvelles actions en s'appuyant sur l'existant
 - a. La famille au cœur du projet
 - b. La prévention de la santé
 - c. L'accès à la culture pour tous
 - d. L'insertion sociale et professionnelle
3. Sensibiliser les habitants au cadre de vie
 - a. Le respect de l'environnement
 - b. L'habitat et l'ANRU

A.b. Le sport comme vecteur de cohésion sociale

Les activités sportives proposées en milieu scolaire :

La Ville de Liévin met à la disposition des écoles primaires 3 éducateurs sportifs territoriaux durant le temps scolaire en coordination avec l'Inspection de l'Education Nationale selon les projets de chaque école.

A ce titre, différents événements organisés par les éducateurs sportifs de la Ville, sont programmés à l'attention des élèves tout au long de l'année scolaire :

- des rencontres d'athlétisme : CP, CE1,
- le cross Jean Vilet : CE2, CM1, CM2,
- des rencontres de gymnastique (challenge Maréchal) : CP, CE1,
- la semaine de Golf : CE2,
- le mois du plein air avec des activités physiques de plein air : CP, CE1, CE2, CM1, CM2.

L'ensemble de ces temps forts a permis de toucher plus de 2 300 élèves accompagnés de plus de 100 parents sur l'année scolaire 2017-2018.

Les élèves de grande section, de CP, de CE1 et de CM2 bénéficient chaque année d'un cycle de natation au centre Nauticaa. Les enseignants bénéficient de l'aide d'un maître-nageur pour l'enseignement tout au long du cycle. L'objectif est de faire passer l'Attestation Scolaire du Savoir Nager à tous les élèves. Un renfort pédagogique est apporté tous les jeudis matin avec le centre de formation PERFORMEO de sorte à accompagner les élèves en grande difficulté et non familiarisé.

Un aménagement matériel de découverte motrice est installé pour les grandes sections.

Durant l'année, des rassemblements sportifs scolaires sont organisés par les éducateurs sportifs de la Ville :

- Le cross Jean Vilet des jeunes qui rassemble 1 300 élèves du CE2 au CM2.
- Semaine de gymnastique : 1 300 élèves de cycle 2 des écoles de Liévin.
- 2 semaines « découverte des activités de pleine nature » organisées en fin d'année scolaire avec courses d'orientation et de duathlon (course/vélo).

Les activités sportives périscolaires :

Des interventions encadrées par les éducateurs de la ville pendant le temps périscolaire sont également dispensées de 17h à 19h selon les besoins des écoles.

Les activités sportives extrascolaires :

En matière sportive, la Ville de Liévin est dotée de 48 associations sportives reprenant 33 disciplines sportives, à savoir :

Aïkido	Chasse	Escalade	Judo	Tennis
Athlétisme	Colombophilie	Equitation	Ju Jutsu	Tennis de table
Badminton	Culturisme	Football	Lutte	Tir à l'arc
Basket-ball	Cyclisme	Full contact	Marche	Triathlon
BMX	Cyclotourisme	Futsal	Natation	Volley-ball
Boules	Danse	Gymnastique	Plongée	
Boxe	Escrime	Javelot	Pêche	

LES EQUIPEMENTS

Le Stade Couvert Régional : L'Aréna Stade Couvert de Liévin est composé :

- d'une salle polyvalente modulable de 300 à 14 000 spectateurs en configuration spectacles/concerts et environ 6 000 personnes lors des manifestations sportives ou économiques,
- d'un amphithéâtre de 30 places,
- de 4 espaces de réceptions,
- de 10 salles de formation,
- d'un hébergement : 100 chambres,
- d'une restauration, etc...

Cette enceinte permet d'organiser des manifestations sportives, des concerts et spectacles, ainsi que des événements économiques et spéciaux.

Les pôles espoirs de football, athlétisme

Centre Nauticaa

Rue Hoche

- 6 bassins
- Toboggan, rivière à contre-courant,
- Centre de remise en forme, Jacuzzi, hammam

Les stades :

Complexe sportif Jean Frère

Rue Montaigne

composé de : - 1 terrain d'honneur
- 1/2 terrain synthétique Eugénius Faber, 1 terrain synthétique Arnold Sowinski
- 1 piste de 400 mètres, une aire de lancer de disque, des sautoirs
- 1 parcours permanent d'orientation
- 1 boucle de 2 kilomètres (sous-bois)

Stade Dufлот

Rue Jules Ferry

composé de : - 1 terrain d'honneur
- 1 terrain synthétique Ronald Ali
- 1 piste cendrée

Stade Michel Bénézit

Rue Desrousseaux

composé de : - 1 terrain d'honneur
- 1 terrain synthétique Ferdinand Singier
- 1 plaine de jeux

Stade Lelong Voisin

Rue Thiers

composé de : - 1 terrain d'honneur
- 1 terrain synthétique Daniel Percheron
- 1 plaine de jeux

Les salles :

Halle des sports Jules Vézilier

Rue Descartes

Elle comporte 2 terrains de basket-ball extérieurs et 5 salles équipées, pour la pratique de :

- Basket-ball (spécifique avec tribunes 800 places)
- Judo, Aïkido, Gymnastique volontaire
- Javelot
- Musculation
- Tennis de Table

Complexe Riaumont

Rue Entre Deux Monts

Complexe multisports (tir à l'arc, full contact, etc...) avec un plateau sportif extérieur : 2 Salles (Salles Eugène Gossart et Jean-Claude Sénéchal)

Halle Marcel Bernard

Rue Montaigne

Salle spécifique pour la pratique du Tennis (5 courts couverts et 2 courts extérieurs en terre battue accessibles à partir du printemps)

Complexe Noël Joseph Salle Multisports avec tribunes (286 personnes) et structure artificielle d'escalade

Rue Dussouich

Salle Lagouge

Rue Littré

Salle spécifique de gymnastique + salle de danse

Salle Marie Liétard

Rue Marie Liétard

Salle à usage scolaire et sports de loisirs

<u>Salle Jean Jaurès</u> <i>Rue du Limousin</i>	Salle à usage scolaire et sports de loisirs
<u>Salle Jacques Lelevier</u> (salle bondeaux) <i>rue de La Liberté</i>	Salle à usage scolaire et sports de loisirs
<u>Salle Coluche</u> <i>Rue Clovis</i>	Salle spécifique de Ju Jutsu
<u>Salle Carpentier</u> <i>Rue Littré</i>	Salle spécifique de boxe anglaise
<u>Salle de La Licorne</u> <i>Rue Thiers</i>	Salle spécifique de Lutte
<u>Salle Anquetil</u> <i>Rue Jules Ferry</i>	Salle Multisports
<u>Salle Henri Darras</u> <i>Chemin des Manufactures</i>	Salle Multisports, (2 salles, piste d'athlétisme et de sauts, salle de musculation de tennis de table, salle de danse)
<u>Salle Descartes</u> <i>Rue Montaigne</i>	Salle Multisports, 2 plateaux extérieurs multisports
<u>Salle Curie</u> <i>Rue Jules Guesde</i>	Salle Multisports, 1 terrain de football en gazon
<u>Salle de l'UFR STAPS</u> <i>Chemin du Marquage</i>	Salle Multisports, salle de danse
<u>Salle Roland Huguet</u> <i>Rue Emile Zola</i>	Salle Multisports (salle +structure artificielle d'escalade), 1 parcours de BMX et un terrain de rugby
<u>Bois et espaces verts :</u>	
<u>Espace Guy Dheruelle-Val de Souchez :</u> <i>Route d'Avion</i>	
	- Piste de BMX
	- Terrain de rugby /football à 7
	- Aire de tir à l'arc
	- Aire de tir à l'arc sur perche à la verticale
<u>Bois de Riaumont :</u> <i>Rue d'entre Deux-Monts /rue Thiers</i>	
	- Voie piétonne et nombreux chemins
<u>Parc naturel du terri de Pinchonvalles :</u> <i>Route d'Avion/ rue de Cracovie</i>	
	- Marche
	- Course à pieds
<u>Parc des équipages :</u> <i>Rue Montaigne</i>	
	- Espace boisé idéal pour la marche et la course à pieds.
<u>Le véloroute du Bassin Minier</u> <i>Rue de Cracovie/route d'Avion</i>	
	Route cyclable qui traverse la commune du terri de Pinchonvalle au Val de Souchez.

A.c. La politique culturelle

Le service culturel considère :

- * La Bibliothèque Jacques Duquesne en deux pôles : pôle nord et pôle sud.
- * L'Ecole Municipale de Musique.
- * L'Harmonie batterie fanfare.
- * La Maison de la mémoire.
- * Le Centre Arc en Ciel

La Ville de Liévin essaie depuis longtemps d'offrir à chaque enfant toutes les chances de réussite. Pour ce faire, un travail partenarial a été mis en place entre le service culturel de la ville et l'éducation nationale.

A.c.1 Le Bibliothèque Municipale et la lecture publique

La Bibliothèque municipale Jacques Duquesne est ouverte à tous ceux qui souhaitent s'informer, se former, découvrir. Ses collections variées reflètent cette diversité et proposent 94 914 documents sur 2 sites complémentaires, dont 30 692 pour le secteur jeunesse.

Les objectifs de la bibliothèque :

- Promouvoir et soutenir des projets autour du livre et de la lecture.
- Diversifier les approches de la lecture pour séduire le plus grand nombre, particulièrement ceux pour qui la lecture est une activité inhabituelle.
- Faire découvrir le livre à celles et ceux qui en sont éloignés.

Le projet de la médiathèque est aussi de favoriser la lecture plaisir, celle qui permet de développer l'imagination et de mieux s'approprier le langage et l'écrit.

La bibliothèque propose un prêt gratuit, des conseils et des actions spécifiques en direction des enseignants. Sur présentation d'un justificatif de domicile, l'inscription est gratuite pour tous les Liévinos et les extérieurs de moins de 18 ans.

Les Services proposés par la bibliothèque à destination du public scolarisé :

1. Accueils des groupes (tout au long de l'année) :

- Visites de la bibliothèque,
- Sensibilisation à la recherche documentaire,
- Animations lecture,
- Animations spécifiques : expositions, rencontres avec auteurs, animations autour du livre,
- Prêts de livres aux élèves et enseignants,
- Recherches documentaires, analyses de livres.

2. Service collectivité jeunesse :

Situé au pôle nord, ce fonds est spécifiquement réservé aux collectivités (7584 documents). Il propose :

- des documents sur les thèmes les plus utilisés durant l'année scolaire (les saisons, les fêtes...),
- des séries de livres recommandés par l'Education Nationale (25 exemplaires) en prêt spécifique.

3. Sensibilisation à la lecture jeunesse/Aide à l'animation des BCD :

La bibliothèque organise des stages de lecture à voix haute et de découverte de la littérature enfantine, ainsi que des stages portant sur l'organisation des BCD.

Ces formations sont gratuites, et mis en place à la demande du directeur d'école.

Ces stages s'adressent aux parents, bénévoles, ATSEM, enseignants. Ils peuvent être organisés au sein des écoles, afin de faciliter l'organisation pratique des parents participants.

4. Autres animations (temps scolaire et périscolaire) :

- Interventions lecture des animateurs en école maternelle,
- Club lecture ado (1 fois par mois),
- Ateliers contes,
- Goûters-lectures,
- Heures du conte ,
- Heures du conte bébé,
- Les coups de cœur de la bibliothèque : une sélection des meilleures nouveautés,
- Participation au Coup de cœur Tiot loupriot.

En 2017, 7 218 enfants ont été accueillis sur 63 manifestations proposées par la bibliothèque municipale sur des temps scolaires et extra-scolaires. Par ailleurs, elle a travaillé avec 4 écoles sur les Temps d'Activités Périscolaires.

A.c.2 L'école Municipale de Musique

L'école municipale de musique sensibilise les enfants scolarisés en écoles maternelles et élémentaires à l'éveil musical.

Ainsi, sur l'année scolaire 2017, 7 écoles ont été sensibilisées par les interventions régulières du dumiste, ce qui représente 27 classes, soit 675 élèves.

Un projet de sensibilisation des élèves de l'école Condorcet, à proximité de l'école de musique, est mis en place depuis 2017. 3 classes de CM1-CM2, soit 68 enfants ont participé à cette action. Les enfants ont pu découvrir les différentes familles d'instruments et ont été initiés à ceux-ci.

L'école Municipale de Musique propose toute l'année un éveil musical dès l'âge de 6 ans, une formation musicale à partir de 7 ans et une formation instrumentale vers 7 ans.

Toutes les actions (concerts, animations, initiation) produites par les élèves et professeurs sont mixtes. Elles contribuent à l'épanouissement de chacun, à travailler avec l'autre. Construire une relation d'échange participe à une pleine intégration dans la société.

C'est une école de rigueur, de discipline, d'engagement et de solidarité. C'est au travers de toutes ces actions que les jeunes musiciens contribuent à un engagement culturel et social.

L'école de musique mène aussi un certain nombre d'actions en lien avec les écoles tout au long de l'année pendant et hors temps scolaire. L'école Municipale de Musique intervient également au sein des quartiers prioritaires. En 2017, elle a d'ailleurs été délocalisée au sein du quartier Riaumont.

240 élèves ont été accueillis et 12 concerts ont été réalisés en 2017.

A.c.3 Histoire, mémoire et patrimoine

La Maison de la Mémoire met en œuvre une programmation annuelle mettant en valeur l'existant, notamment les productions des membres de l'Office municipal de la mémoire. La Maison de la Mémoire travaille également avec des emprunts ou des locations.

Sur l'année 2017, 310 élèves ont pu bénéficier des prestations offertes par la Maison de la Mémoire.

Pour l'année 2017, la Maison de la Mémoire propose aux écoles la possibilité de visiter gratuitement sa structure autour des thèmes suivants :

- l'histoire locale,
- la guerre 14-18 à Liévin,
- Liévin et la mine,
- journées du patrimoine,
- journée de l'archéologie,
- classe ancienne.

A.c.4 Le centre Arc en Ciel : la culture pour tous et dès le plus jeune âge

Les manifestations proposées par Arc-en-Ciel au public scolaire

En 2017, les 25 représentations des 17 spectacles proposés ont regroupé 3893 spectateurs soit 2835 liévinois (76.87% du public). 11 écoles élémentaires, 9 écoles maternelles, l'EREA, 2 IME, 1 collège, 1 CCS et l'ITEP Ferrat de Liévin ont bénéficié de ces spectacles.

A chaque exposition, une visite guidée suivie d'un atelier de pratique artistique sont proposés au public scolaire. En 2017, 6 expositions ont été visitées par 7 écoles élémentaires, 9 écoles maternelles, 1 IME, 1 centre de loisirs, la MDS de Liévin, soit environ 3 500 enfants.

Des interventions artistiques sont également proposées dans les classes, en temps scolaire, extra-scolaire et périscolaire). En 2017, 2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles, 1 collège et la MDS de Liévin ont bénéficié de ces interventions, soit environ 168 enfants.

Les manifestations proposées par Arc-en-Ciel au jeune public et au public familial

Des séances de cinéma gratuites le dimanche après-midi sont proposées. En 2017, 2977 spectateurs ont pu bénéficier des 23 séances proposées (taux de fréquentation de 52,86%).

Les 5 spectacles programmés dans le cadre d'Un Dimanche en Famille ont regroupé 946 spectateurs dont 43.34% de Liévinois.

En 2017, les 7 représentations des 6 spectacles jeune public en tout public ont regroupé 447 spectateurs soit 50.11% de Liévinois.

Pour cette même année, les 5 goûts'art, proposés à l'occasion des expositions programmées en galerie ont accueilli 99 participants, soit 45,45% de Liévinois.

Globalement en 2017, le service culturel a touché environ 16 618 enfants.

A.d. Le service scolaire

Pour rappel, dans un souci d'efficacité et de connaissance approfondie des coûts, les différents groupes scolaires ont été affectés au service scolaire de la ville de Liévin. Il prend en charge financièrement l'ensemble des travaux, des équipements et des acquisitions de biens mobiliers à l'exception des constructions nouvelles et des opérations ayant pour objectif l'augmentation des surfaces des écoles.

La ville investit 1 485 € par an et par élève pour leur garantir les meilleures conditions possibles d'éducation. Le budget du service scolaire est d'environ 5,3 millions d'euros.

La mission du service scolaire est d'améliorer le temps scolaire et périscolaire de l'enfant. La commune comptabilise **22 écoles, 5 restaurants scolaires, 13 garderies.**

En 2017, la commune a alloué 423 bourses communales pour études.

Le service scolaire est au service de la population pour ce qui concerne :

- Les inscriptions et dérogations scolaires,
- L'ALSH périscolaire et durant la pause méridienne avec la mise en place d'activités,
- La gestion des commandes et des budgets des écoles,
- L'organisation des classes découvertes (classes rousses et vertes),
- Les bourses communales,
- La prévention routière dans les écoles,
- La gestion des commandes émanant des services techniques pour les travaux dans les écoles,
- La centralisation et le suivi des travaux sollicités par les écoles,
- Projets divers (floriculture, piscine, visite du Louvre Lens).

A.e. Une vie associative dense

La Ville de Liévin reconnaît le mouvement associatif comme acteur fondamental de développement, de cohésion et d'innovation de la société, ainsi que vecteur de la construction d'une citoyenneté active et d'éducation populaire.

La vie associative Liévinoise est représentée par 245 associations dont 2/3 sont actives sur le territoire. Elle montre chaque jour son dynamisme et son importance dans le développement des solidarités, la responsabilisation des citoyens et le développement de la démocratie locale. Par le biais du bénévolat qu'elle propose, elle permet aux citoyens de se responsabiliser.

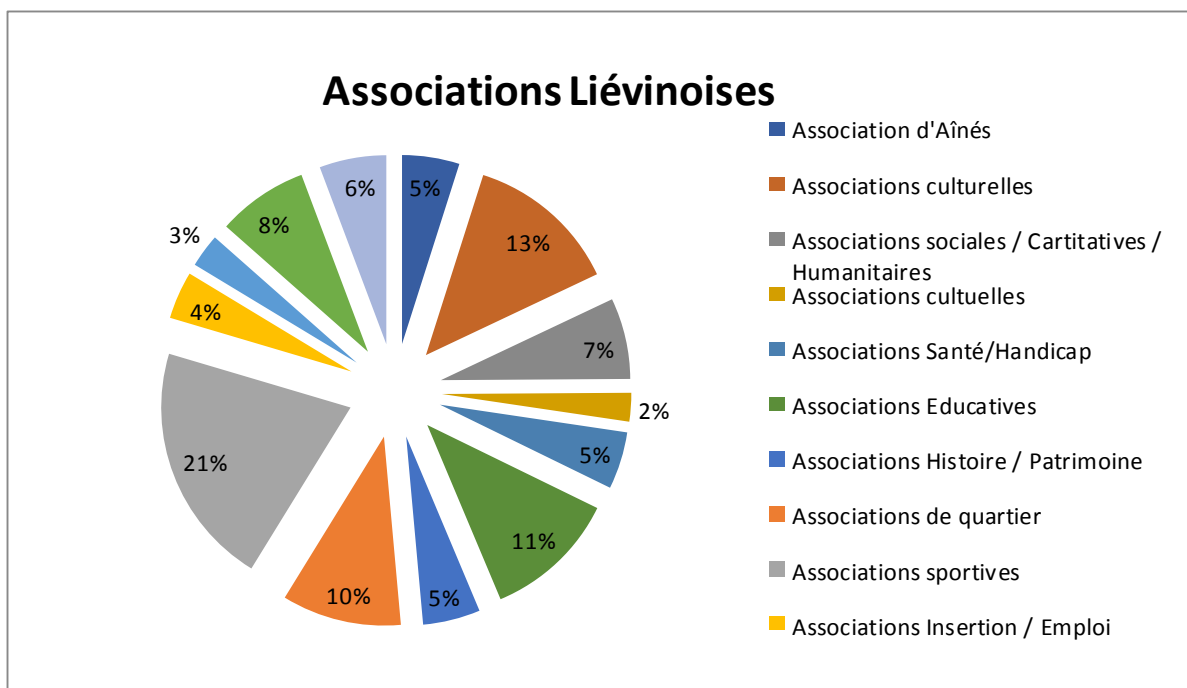
La Ville de Liévin possède donc un tissu associatif dense mais aussi diversifié. On peut noter que les associations sont présentes à tous les niveaux de notre société et œuvrent pour des publics divers, malgré une population vieillissante. Le devoir de mémoire est toujours présent.

Les associations ne manquent jamais de s'investir dans la vie locale : au sein des écoles, des centres sociaux, auprès des plus démunis, des personnes isolées. Elles défendent notre patrimoine, elles œuvrent pour la promotion de la culture pour tous, du sport ou le développement d'actions au cœur des quartiers. Elles sont le pilier fondateur de la cohésion sociale.

Les associations jouent une fonction majeure dans le maintien ou la reconstitution du lien social, dans l'animation sociale et culturelle du territoire.

La Municipalité porte un intérêt tout particulier au monde associatif et contribue largement à son développement par le biais de subventions, de mises à disposition de salles de qualité et de leur entretien, et des prestations en nature tout au long de l'année. En effet, les associations peuvent solliciter auprès de la municipalité :

- une gratuité annuelle d'une salle municipale pour une durée maximale de 48 heures consécutives pour les associations ayant leur siège social sur la commune de Liévin et possédant plus d'un an d'existence.
- une seule location demi-tarif par an, d'une durée maximale de 48 heures aux associations ayant leur siège social sur la commune de Liévin et ayant déjà bénéficié dans l'année civile en cours de leur gratuité.
- une gratuité annuelle d'une durée maximale de 48 heures pour l'association ayant son siège social à Liévin, organisatrice d'une manifestation commune regroupant plusieurs associations Liévinoises ayant le même objet social.
- une gratuité annuelle d'une durée maximale de 48 heures pour tout organisateur de manifestations à finalité solidaire, caritative ou humanitaire.
- une gratuité les mercredis aux associations liévinoises possédant plus d'un an d'existence souhaitant organiser une manifestation ayant pour but de promouvoir les activités, le développement et l'animation des quartiers sous réserve que l'association bénéficiant de cet avantage s'engage à nettoyer et remettre en état la salle par ses propres moyens après utilisation.
- 20 copies par adhérent par an.
- Prêt de matériel lors des manifestations.
- Verre de l'amitié lors des Assemblées Générales.
- Lots, goodies floqués Ville.



Typologie des associations liévinoises

A.f. L'accompagnement individualisé

Dans le cadre de la Politique de la Ville, la municipalité de Liévin a engagé un Programme de Réussite Educative dès 2005 afin d'apporter des moyens et des outils complémentaires à ceux déjà existants pour accompagner les jeunes de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, et culturel favorable à un développement harmonieux.

L'objectif du Programme de Réussite Educative est d'accompagner, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, des enfants et des adolescents issus des quartiers prioritaires qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Le Programme de Réussite Educative constitue un axe structurant du volet éducatif du Contrat de Ville porté par l'agglomération de Lens-Liévin et contractualisé en juin 2015. Il intervient auprès des habitants résidant au sein d'un 3 Quartiers Politique de la Ville que compte Liévin, à savoir :

- Blum, Salengro, 109,
- Calonne, Marichelles, Vent de Bise,
- Les Hauts de Liévin.

L'ingénierie du PRE est composée d'un coordinateur qui organise, anime le dispositif et ses instances partenariales et d'un référent parcours qui assure le suivi des situations. Pour mener à bien ses missions le PRE dispose de 3 instances :

- **Le conseil consultatif** qui définit les grandes orientations du PRE. Il se réunit 1 fois par an.
- **L'équipe pluridisciplinaire** : composée des partenaires qui ont en charge les personnes agissant sur le terrain. Elle analyse de façon anonyme les situations repérées. Il se réunit 2 fois par an si besoin.
- **L'équipe pluridisciplinaire de soutien** : composée de professionnels de terrain (services de la Ville et du CCAS, les directeurs d'école et principaux, CPE, travailleurs sociaux, référents familles des Centres Culturels et Sociaux, éducateurs de rue, psychologues, ...). Son rôle est d'analyser de manière nominative les situations individuellement. Chaque acteur présent apporte à la connaissance des autres

les informations nécessaires pour permettre de cerner l'ensemble de difficultés de l'enfant et de sa famille, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en place pour chaque situation. Elle se réunit toutes les 6 semaines sur les 3 secteurs que compte Liévin.

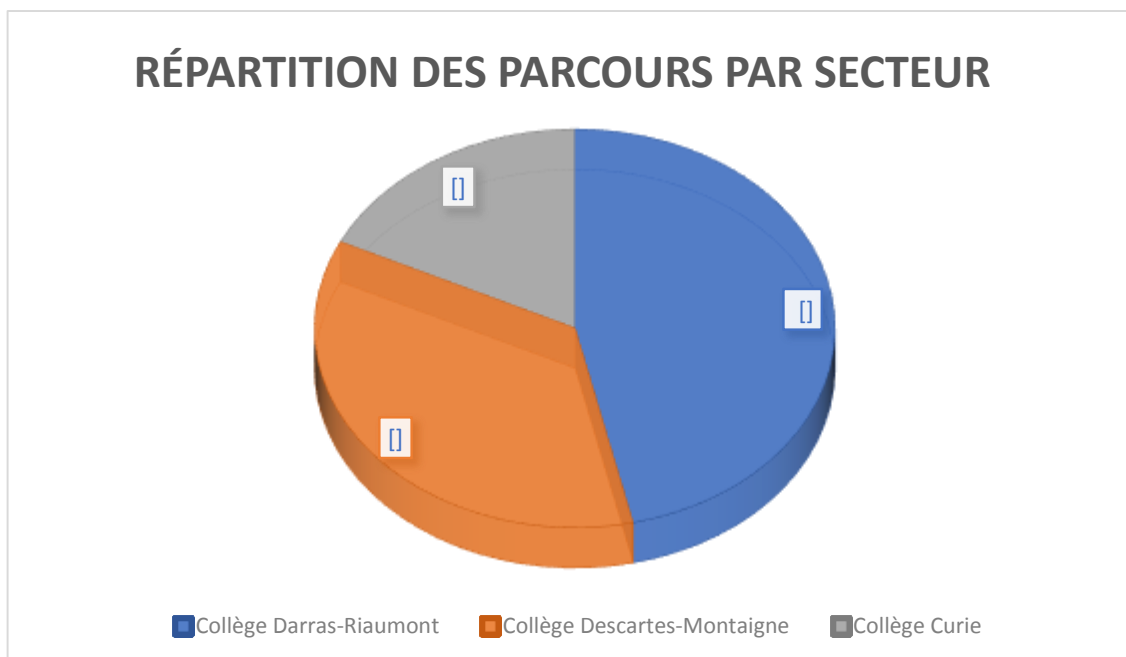
Les actions de soutien proposées dans le cadre du PRE en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de soutien, prennent la forme d'un suivi individualisé. La durée d'un parcours individualisé est de 6 mois renouvelable une fois.

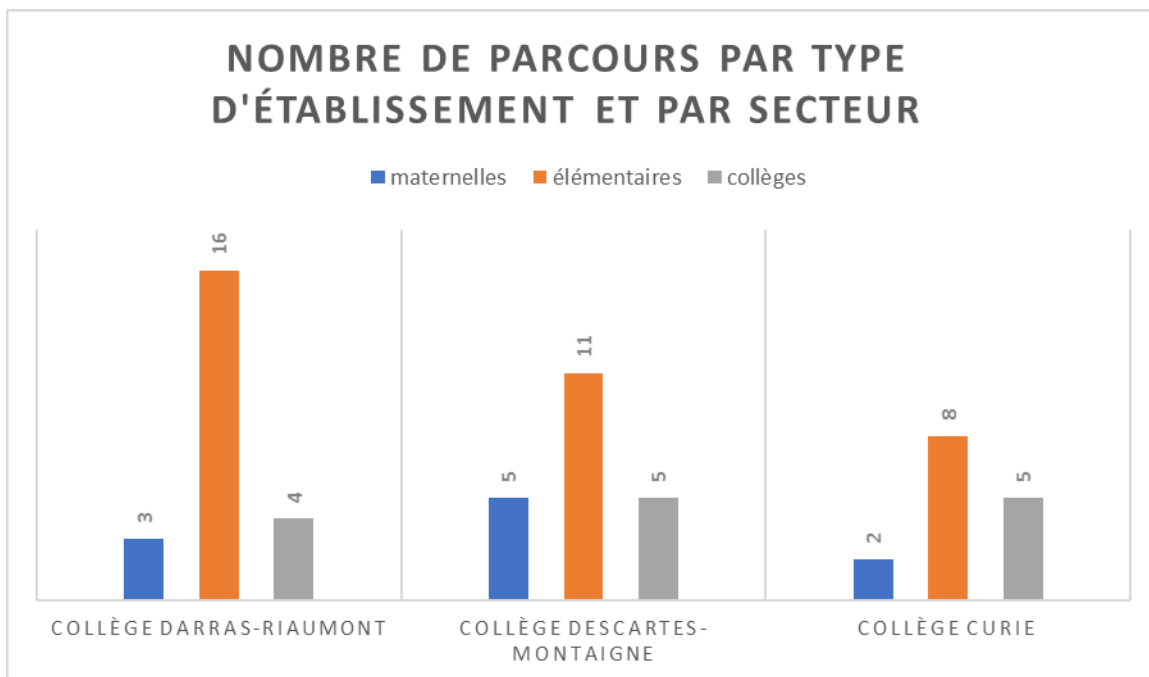
Les parcours individualisés peuvent comprendre des actions de différentes natures, et bien que le parcours soit individualisé, certaines actions peuvent être collectives :

- Dialogue parents / écoles,
- Mise en place d'actions en petits groupes pour permettre l'expression de l'enfant,
- Accompagnement vers des activités culturelles et sportives,
- Médiation entre l'enfant et ses parents, ...

Au 1er juin 2018, 84 suivis sont enclenchés dont 59 parcours actifs et 25 nouvelles demandes en cours d'instruction. Les situations sont réparties comme suit selon les quartiers :

- Blum, Salengro, 109 : 23 parcours actifs + 16 demandes en cours d'instruction
- Calonne, Marichelles, Vent de Bise : 21 parcours actifs + 9 demandes en cours d'instruction
- Hauts de Liévin : 15 parcours actifs





B. Un diagnostic partagé et les études de terrain

De nombreux travaux ont été initiés dans le cadre des projets développés sur le territoire. Ils permettent de mettre en évidence des problématiques et des pistes d'accompagnement des publics.

Nous présentons ci-dessous un descriptif non-exhaustif des travaux menés par les différents services de la commune et les partenaires associés lors des équipes pluridisciplinaires menées dans le cadre du PRE :

B.a. Les Problématiques relevées par tranche d'âge

Chez les 2-6 ans les partenaires ont mis en évidence :

- les problèmes liés aux fonctions parentales notamment des carences éducatives et physiologiques (sommeil ou alimentation par exemple). La place des écrans prédomine également
- la mobilisation des parents en collectif
- le manque d'ouverture culturelle et d'activités extrascolaires
- l'absentéisme
- le peu de mobilité du public
- le manque d'éveil et d'activités

Chez les 6-12 ans

- les problèmes éducatifs (parents) notamment dans le peu de communication parents/enfants, des carences éducatives,
- la sécurité au sein et aux abords des écoles qui se traduit par des conflits entre parents, des conflits entre enfants, une grossièreté et une violence de plus en plus précoce
- l'utilisation de jeux vidéo déconseillés au moins de 18 ans
- la multiplication des démarches demandées aux parents
- le besoin d'attirer les enfants sur les activités afin de leur permettre une réelle ouverture culturelle.
- le peu de mobilité
- la pénurie et la concertation des orthophonistes en centre ville qui entraîne un manque de suivi de la part des familles,
- l'absence de temps de lecture parents/enfants,

- l'absentéisme,
- les orientations par défaut de certains jeunes collégiens
- les problèmes relatifs au passage CM2/6^{ème}
- L'absentéisme et décrochage scolaire/Parentalité
- le manque d'estime et d'affirmation de soi
- la peur de l'école

Plus particulièrement chez les 12-14 ans les problématiques suivantes ont été relevées :

- la notion de « parentification »
- la pénurie de pédopsychiatre et psychiatres sur le secteur
- les délais de mises en place dans les Assistances Educatives en Milieu Ouvert
- les problèmes relatifs au passage CM2/6^{ème}
- l'absence de vision sur le long terme, le manque d'information sur les métiers
- les tenues vestimentaires peu adaptées
- la crise identitaire
- l'état de souffrance de certains adolescents
- la déprime/dépression
- le manque d'activités proposées en juin
- Comment attirer ces adolescents dans nos structures hors écoles ?

B.b. Les éléments identifiés par les écoles et par secteur

Secteur Calonne /Marichelles/ Europe :

Les écoles de ce secteur relèvent une forte implication de certains parents au sein de l'école, et à l'inverse il est souvent constaté un manque d'implication de certaines familles dans la vie de l'école. Par ailleurs, force est de constater de plus en plus d'incivilités et de non respect des règles de la part des enfants, mais également des parents, voire des querelles extérieures à l'école qui nuisent au climat de l'école.

Le secteur Blum/ Salengro/ Jaurès

Les écoles de ce territoire constatent qu'elles sont éloignées des différentes structures de loisirs implantées dans la commune, même si contrairement aux secteurs du centre ville et de Rollencourt – Vent de Bise – Jens Lebas, elles disposent d'un CCS. Cela peut expliquer le manque d'activités extrascolaires (culture, loisirs, sport) des enfants fréquentant ces écoles.

Par ailleurs, il est constaté sur ce secteur une hausse des incivilités et de la violence pendant et en dehors du temps scolaire. Les écoles du secteur constatent également des carences en matière de santé (alimentation, sommeil, hygiène bucco-dentaire), ainsi que des carences éducatives engendrant des problèmes comportementaux.

Enfin, malgré les moyens déployés par les partenaires du territoire, il est de plus en plus difficile de mobiliser les familles du territoire (parents et enfants).

Le secteur Vent de Bise/ Rollencourt/ Jean-Lebas

Concernant les écoles de ce secteur, il a été constaté une baisse sensible de l'absentéisme. Par ailleurs, une forte implication de certains parents au sein des écoles est à souligner notamment en matière d'aide à l'apprentissage de la lecture, de participation au Conseil d'école. Il a été relevé la baisse des effectifs sur le groupe scolaire Berteloot qui contrairement à ce que l'on pourrait penser ne provient pas des relogements dans le cadre de l'ANRU 2, mais bien des départs des familles résidant dans le sud du quartier.

Cependant, sur ce secteur également, il semblerait que des violences verbales et physiques perdurent entre élèves.

Le secteur St Amé/ St Albert

Les équipes pédagogiques des écoles du secteur de Saint Albert et Saint Amé se sont beaucoup investies en matière de communication auprès des enfants et des parents, via les affichages, les cahiers de liaison, des réunions, l'ouverture des portes aux parents, ... Malgré ce travail mené par les enseignants, il est cependant remarqué le manque d'investissement récurrent de certains parents.

Par ailleurs, il est à souligner que certaines écoles de ce secteur restent excentrées des lieux culturels.

Le secteur du Centre Ville

Globalement, le climat scolaire du secteur du centre ville se serait dégradé malgré les moyens de communication et d'écoute mis en place par les équipes enseignantes envers les enfants et les familles scolarisés en leur sein. Cependant, il pourrait être bénéfique de travailler auprès des parents sur le suivi du travail de leurs enfants ; les problématiques des parents tendant à toucher les enfants.

B.c. Les actions existantes et reprises dans le PEDT

L'organisation de nos actions :

L'objectif de cette organisation reste la réussite éducative de chacun. Pour ce faire, la distinction et la mise en œuvre des temps se doivent d'être coordonnées.

1. Un temps entre l'école : l'ALSH pause méridienne

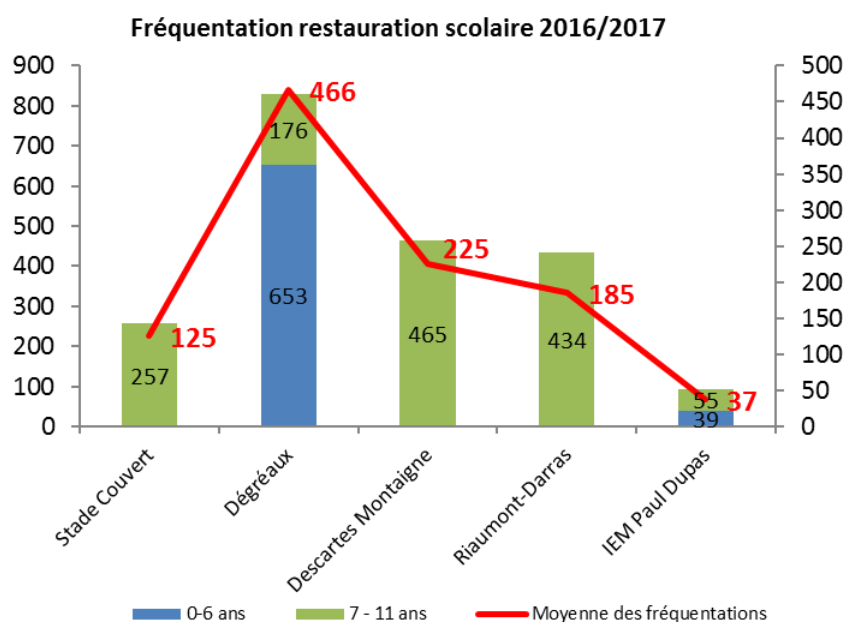
Actuellement, l'ensemble des écoles dispose d'une restauration. Des ramassages en cars sont organisés pour amener les enfants au lieu de restauration.

Tous les temps de restaurations sont déclarés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les repas sont réalisés sur place avec des produits frais.

La restauration est ouverte tous les jours de 12h00 à 14h00. Il y a 5 lieux d'accueil :

- Le stade couvert pour les CE2, CM1, CM2 et ULIS de Paul Bert, L. Lagrange élémentaire et Marie Liétard.
- Dégreaux pour les écoles Paul Bert (CP au CE1), Petits Bois élémentaire et maternelle, l'ensemble des écoles maternelles (sauf Berteloot)
- Collège Descartes Montaigne pour les écoles élémentaires Prévert, Jean Macé et La Fontaine
- Collège Darras-Riaumont pour les écoles élémentaires Jaurès, Condorcet, ainsi que les écoles Brossolette et Sand
- IEM Paul Dupas pour l'école primaire Berteloot.



Entre 2015/2016 et 2016/2017, on constate une diminution d'inscrits (-51) mais une hausse de la fréquentation (+104)

Le prix du repas est de 2,50 € pour un coût réel de 12,40 euros.

Depuis 2015, un logiciel permet aux parents de réserver et de payer les repas de leurs enfants par internet sur l'espace Famille directement sur le site internet de la Ville www.lievin.fr. Un dossier unique d'inscriptions pour les Temps périscolaires est à compléter obligatoirement par les familles avant de pouvoir accéder aux réservations.

Lors de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et afin de répondre aux contraintes professionnelles des familles, la Municipalité a également ouvert une restauration les mercredis de 12h00 à 14h00 avec un ramassage en bus pour les enfants dont les parents travaillent et fréquentant l'accueil de loisirs du Val de Souchez le mercredi après-midi.

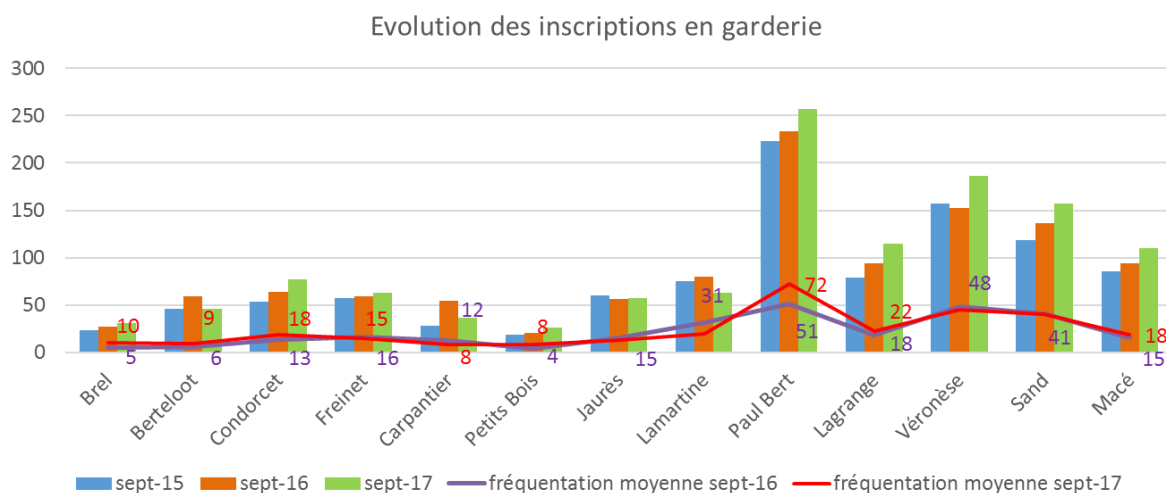
2. Un temps avant et après l'école

➤ L'ALSH périscolaire

La réforme des rythmes de l'enfant de 2014 s'est accompagnée de la mise en place de nouvelles garderies. Ainsi chaque groupe scolaire est doté d'un accueil périscolaire, ce qui permet de favoriser la mixité sociale au sein des écoles.

13 accueils fonctionnent aujourd'hui les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h à 9h et de 16h30 à 19h00 et le mercredi de 7h à 9h et de 12h à 13h.

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2018, le retour à la semaine de 4 jours scolaires va modifier les horaires de ces accueils périscolaires : ils fonctionneront les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h et de 17h à 19h. Tous les temps périscolaires sont déclarés en ALSH.



➤ L'accompagnement à la scolarité

Il ne s'agit pas ici d'aide aux devoirs mais d'accompagnement à la scolarité. Même si les enfants peuvent trouver une aide méthodologique et un cadre propice au travail, l'accueil est également consacré à des activités ludiques autour de projet comme :

- la lecture et de l'écriture (jeux éducatifs, écriture d'articles, réalisation de « cahiers voyageurs » ...)

- la citoyenneté, à travers le projet « Graines de citoyens », qui avait comme objectif prioritaire de rendre concret dans la vie quotidienne des écoliers les valeurs que les CCS véhiculent comme la tolérance, la solidarité, ...
- un travail sur les émotions à travers la mise en place d'activités pour aider les enfants à mettre des mots sur les émotions qui correspondent, et surtout exprimer le ou les besoin(s).

L'implication des parents lors de l'accompagnement à la scolarité est favorisée à chaque fois que cela est possible. Il s'agit d'un des objectifs premiers de cette action. Il est à noter qu'il reste cependant difficile de les mobiliser, les principales raisons invoquées sont les enfants en bas âge à s'occuper, les difficultés qu'ils ont eux-mêmes rencontrés dans les acquis scolaires.

Lors de ce temps périscolaire le nombre d'encadrants est de 1 pour 12 et 1 pour 14. Une réflexion est en cours sur l'harmonisation des accueils périscolaire pour permettre une réelle complémentarité.

Les 4 Centres Culturels et Sociaux que compte la commune propose de l'accompagnement à la scolarité avec des horaires et jours variables tenant compte des demandes des partenaires, des familles, et des situations particulières.

CCS Jules Grare	CCS Les Hauts de Liévin	CCS Georges Carpentier	CCS Cœur de Ville	
Mardi Jeudi Vendredi	Mardi Jeudi Vendredi	Lundi Vendredi	<u>Pour enfants de primaire :</u> Lundi Jeudi	<u>Pour collégiens (Kaz'ados) :</u> Lundi Jeudi
16h30 à 18h	16h40 à 18h15	16h30 à 18h30	16h30 à 18h	17h30 à 19h30
CCS Jules Grare	Espace Baras	CCS Carpentier	CCS Cœur de Ville	CCS Cœur de Ville

Au CCS Jules Grare

En 2017, il y a eu 369 présences pour 29 inscrits à l'accompagnement à la scolarité organisé par le CCS Jules Grare pour 77 séances, ce qui représente une moyenne de 4,79 enfants présents aux séances d'accompagnement à la scolarité.

Les enfants qui fréquentent l'accompagnement à la scolarité sont majoritairement issus des écoles du quartier des Marichelles et l'école Jacques Prévert est la plus représentée.

Les écoles élémentaires représentées à moindre échelle sont notamment les suivantes : Léo Lagrange et Marie Liétard, en périphérie du quartier.

Nous touchons également des collégiens et principalement des enfants ayant été inscrits à l'accompagnement à la scolarité déjà par le passé et qui ont naturellement souhaité poursuivre cette action.

Cependant, il est à noter une baisse des effectifs entre 2016 et 2017 (baisse de plus de la moitié des présences), suite à l'absence de la référente familles et la mise en place dans les écoles des activités pédagogiques supplémentaires.

L'implication des parents est un objectif et pour la bonne marche de l'action leur présence sur ces temps d'accompagnement et d'encadrement concoure également à la réussite de celle-ci.

Nous estimons que chaque parent a sa place dans la structure, c'est pourquoi nous les associons quotidiennement à nos actions, de l'élaboration à l'évaluation de celles-ci.

En effet, leur donner la possibilité de s'impliquer, c'est les rendre acteurs à part entière d'un moment fort de la vie éducative de leurs enfants. C'est aussi leur reconnaître des compétences, en termes de savoir-faire et savoir être, qu'ils mettent au service des enfants.

Associés aux parents, les bénévoles « extérieurs » ont œuvré avec assiduité à la bonne marche de l'action. D'ailleurs, il est à souligner que quelques-uns d'entre eux font aujourd'hui partie du Conseil d'Administration et portent avec beaucoup de sérieux l'ensemble du projet social, dont l'action « accompagnement à la scolarité » est inhérente.

Les associer à la démarche, c'est également valoriser leur participation auprès des enfants qu'ils accompagnent et encadrent lors des temps forts de l'action (accueil, goûter, devoirs et jeux éducatifs), des moments plus festifs comme les goûters exceptionnels dans le cadre des semaines thématiques (ex : l'environnement, le goût...), des sorties culturelles comme les visites au Salon du Livre et de la Jeunesse à Paris, ou encore des rencontres avec la bibliothèque municipale.

Par ailleurs, des rencontres avec l'ensemble des enseignants sont établies chaque année afin d'assurer un suivi scolaire pour chacun des enfants accueillis. Au même titre, les familles sont rencontrées régulièrement, afin de prendre en compte l'évolution ou les problématiques éventuelles (scolaires ou comportementales) de chacun. Les rencontres instaurées avant ou après chaque période de vacances scolaires, sont également des temps forts lors desquels le comité de pilotage, familles et enseignants se réunissent afin de suivre le dispositif et échanger autour de l'action.

Trop peu d'enseignants encore à ce jour se déplacent aux réunions mis en place par les CCS ; les directeurs d'écoles les représentant le plus souvent. Les associer à notre action est un de nos objectifs prioritaires. C'est pourquoi il s'agira de renforcer davantage ce partenariat.

Le CCS Les Hauts de Liévin

En 2017, il y a eu 494 présences pour 25 inscrits à l'accompagnement à la scolarité organisé par le CCS Les Hauts de Liévin.

Suite à la baisse des fréquentations (15 inscrits pour 1 présent) à l'espace Pignon et à la demande des écoles Jean Macé et La Fontaine, cette activité a été transférée au centre Baras, rue Pasteur les mardis et jeudis et vendredis de 16h40 à 18h15.

Trois phases sont déterminées :

- l'accueil goûter,
- le temps d'aide aux devoirs,
- les actions éducatives.

Des activités éducatives spécifiques peuvent être mises en place par des salariés mais aussi par des bénévoles dont les compétences, savoirs et savoir-faire seront mis en évidence et développés. Chaque semaine les équipes se réunissent pour faire le point sur le suivi des enfants.

Les travaux d'aide aux devoirs se veulent « libres » c'est-à-dire accompagnés à partir des cours transmis par l'enfant et travaillés en classe.

Les intervenants ne sont pas des enseignants et ne peuvent pas se comporter comme tel. Il ne s'agit pas de faire l'école autre part, ni de faire à la place de l'école. L'action se veut complémentaire à l'école tout en respectant le rythme de l'enfant.

Le CCS Georges Carpentier :

Le Centre Culturel et Social Georges Carpentier organise un accueil périscolaire depuis de nombreuses années. En 2017, il y a eu 190 présences pour 27 inscrits à l'accompagnement à la scolarité organisé par le CCS Georges Carpentier pour 18 séances, ce qui représente une moyenne de 6,8 enfants présents aux séances d'accompagnement à la scolarité.

Un autre temps spécifique a été mis en place les lundis et les mercredis dans le cadre d'un travail d'accompagnement à la scolarité dont les objectifs sont plus ambitieux et à ce jour déposé auprès des institutions. Ce travail encourage les parents à prendre leur place à part entière dans la scolarité de leurs enfants. Les enfants qui fréquentent notre action sont majoritairement issus de l'école élémentaire Condorcet.

Nous avons accueilli une quinzaine d'enfants lors de l'accueil périscolaire en 2013 (avec une moyenne de 9 enfants par séance)

Les activités socioculturelles sont, quant à elles, les activités menées dans le cadre d'une demande spécifique d'un public. Elles sont payantes et bénéficient de l'intervention d'un spécialiste du domaine (ex : sophrologie, art plasticien, ...). Elles concourent à répondre à des demandes d'un public divers permettant de mettre en évidence la participation d'un public issu de toutes les catégories sociales et concourant à la recherche de création du lien social.

Au CCS Cœur de Ville

Une participation active des parents :

Ils participent durant les différents temps d'animation :

- l'accueil goûter (préparation régulière de goûters, présences, vérification des devoirs en lien avec l'intervenant
- les devoirs en lien avec l'intervenant
- les ateliers éducatifs : prise en charge d'ateliers par les parents au centre social, accompagnement des parents lors des sorties culturelles)

Les parents participent également au comité de suivi de l'action.

Fonctionnement de l'action :

- 2 séances d'animation en direction des primaires : les lundis et jeudis de 16h30 à 18h
- 2 séances en direction des collégiens : les mardis et vendredis de 17h30 à 19h30

3 temps d'animation par séance :

- l'accueil goûter,
- les devoirs,
- les ateliers éducatifs (dans le cadre de semaines thématiques, ou sorties culturelles telles que la bibliothèque municipale autour de prêt de livres, ateliers contes, Arc en ciel autour d'expositions).

Objectifs opérationnels de l'action :

- travailler avec les enfants autour de méthodes facilitant l'acquisition de savoirs et la consolidation des acquis scolaires,
- développer les centres d'intérêt des enfants par le biais d'activités éducatives,
- impliquer et accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants,
- développer des actions favorisant la participation des parents.

Suivi de l'action :

Le suivi de cette action est effectué par le référent familles, l'animateur et le coordinateur du secteur enfance jeunesse et famille

- Accueil primaires : animatrice socioculturelle, ainsi que les parents et bénévoles,
- Accueil collégiens : référent familles, ainsi que les parents et bénévoles.

Bilan 2017 :

L'action n'existait pas en 2016 (année de préfiguration du centre social, permettant de construire le projet de territoire)

En 2017, ont été comptabilisées 437 présences d'enfants et jeunes pour 28 inscrits à l'accompagnement à la scolarité organisé par le CCS Cœur de Ville. 52 séances ont été proposées aux familles, ce qui représente une moyenne de 8 enfants présents aux séances d'accompagnement à la scolarité.

Soulignons la forte implication des parents dans ce dispositif (notamment chez les primaires où 201 présences de parents ont été comptabilisées pour un total de 52 séances en 2017 soit une moyenne de 4 parents par séance).

Un travail conséquent reste donc à imaginer afin d'impliquer les parents des collégiens.

Fonctionnement 2017 :

L'accompagnement à la scolarité mis en place par le CCS Cœur de Ville a proposé 2 séances hebdomadaires hors vacances scolaires à destination des primaires et 2 à destination des collégiens

➤ Pour les primaires :

L'effectif a été limité à 10 enfants par séance animée par un intervenant du centre social des bénévoles et les parents.

Un goûter a été offert à chaque enfant en début de chaque séance (préparé en amont à certaines occasions par les parents). Celui-ci a été pris avant le démarrage de la séance pour assurer un moment de détente et de convivialité.

La première séance de la semaine a été consacrée à un temps d'aide aux devoirs principalement orienté sur la méthodologie.

La seconde séance a été quant à elle dédiée à des temps d'activités de découvertes régulièrement mises en place pour être des supports à l'apprentissage et au développement de compétences chez l'enfant et le parent.

L'animateur assure le bon déroulement et la cohérence de l'action en lien direct avec le référent familles du centre social : il évalue les comportements, les progrès ou les persistance des difficultés des enfants.

Le référent familles garantit quant à lui la réalité et la qualité du partenariat. Il assure le lien avec la famille d'une part et l'établissement scolaire d'autre part. Si nécessaire, il peut enclencher avec la famille un parcours individualisé dans le cadre du Programme de Réussite Educative en lien avec l'ingénierie de ce Programme. Il peut également enclencher un suivi par les services sociaux du Département.

➤ Pour les collégiens :

Le CCS Cœur de Ville a mis également en place un accompagnement à la scolarité plus spécifique pour les collégiens, à raison de 2 séances par semaine. Le déroulement de l'action a été similaire à celui des élémentaires. Cependant l'animation a été assurée par le référent familles et la présence des parents n'a pas été obligatoire, même si sollicitée.

Les activités extrascolaires à ce jour (développées et déclarées à la DDCS par la Ville)

Le service jeunesse : l'intégralité des accueils de loisirs est gérée par le service jeunesse

Lieux d'accueil par quartier	Encadrement	Capacité d'accueil	Mercredi	Samedi	Vacances scolaires (du lundi au vendredi)	Période estivale (du lundi au vendredi)
Quartier Vent de Bise / Centre						
ALSH Bidule 23 rue du 8 mai 45 enfants de 3 à 12 ans	1 directeur 3 animateurs	81 enfants	14h à 17h	14h à 17h	10h à 12h 14h à 17h	
ALSH Vent de Bise rue du 8 mai 45 Adolescents de 12 à 17 ans	1 directeur 1 animateur	50 jeunes	14h à 18h	14h à 18h	10h à 12h 14h à 19h	
ALSH Paul Bert École Paul Bert Enfants de 4 à 14 ans			-	-	-	10h à 17h Avec repas
Quartier Riaumont/Blum						
ALSH Blum Centre social Carpentier Enfants de 4 à 12 ans	1 directeur 3 animateurs	118 enfants	14h à 17h	14h à 17h	10h à 12h 14h à 17h	
ALSH Mandela rue Ampère Adolescents de 12 à 17 ans	1 directeur 2 animateurs	60 jeunes	14h à 18h	14h à 18h	10h à 12h 14h à 19h	
ALSH Val de Souchez: route d'Avion Enfants de 3 à 10 ans	1 directeur 5 animateurs	110 enfants	12h à 17h Avec repas	14h à 17h	10h à 17h Avec repas	
Quartier des Marichelles						
ALSH Brel: École J. Brel Enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans	1 directeur 5 animateurs	220 enfants	14h à 17h	14h à 17h	10h à 12h 14h à 17h	
ALSH des Marichelles Centre social J.Grare Enfants de 4 à 17 ans	1 directeur 6 animateurs	52 enfants 24 jeunes	14h à 17h/18h(ado)	14h à 17h	10h à 12h 14h à 17h / 14h à 19h (ado)	
Quartier Saint-Albert/Saint						
ALSH Pignon rue Van Gogh Enfants de 4 à 12 ans	1 directeur 3 animateurs	92 enfants	14h à 17h	14h à 17h	10h à 12h 14h à 17h	
ALSH Montgolfier 7 rue Montgolfier Adolescents de 12 à 17 ans	1 directeur 2 animateurs	70 jeunes	14h à 18h	14h à 18h	10h à 12h 14h à 19h	
Quartier de Calonne						
ALSH Baras rue Pasteur Enfants et adolescents de 6 à 17 ans	1 directeur 3 animateurs	40 enfants 30 jeunes	14h à 17h/18h(ado)	14h à 17h	10h à 12h 14h à 17h / 14h à 19h (ado)	

III. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

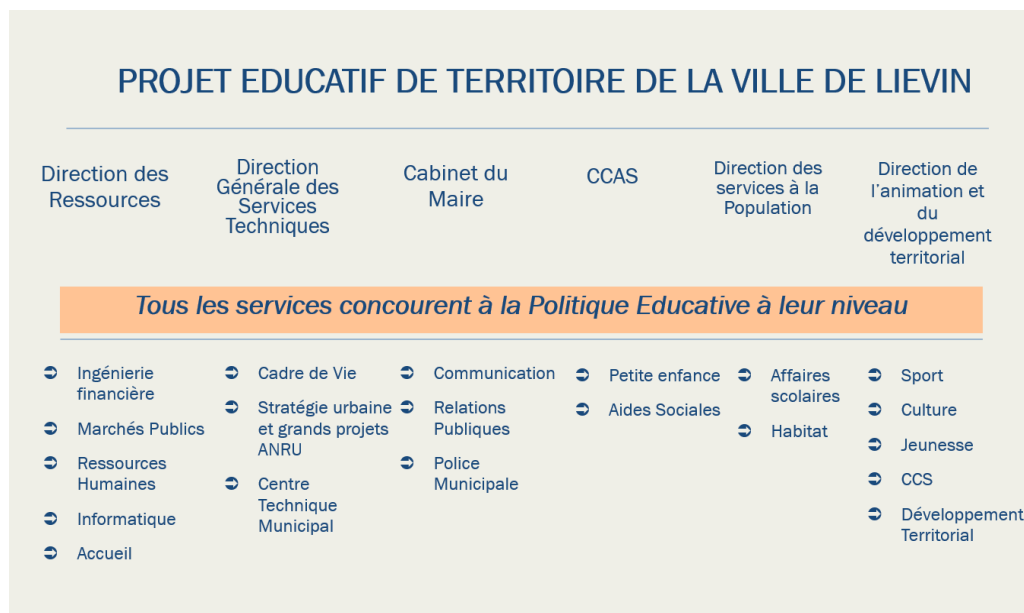
A. L'organisation fonctionnelle

A.a. Le porteur de projet

La Ville de Liévin représentée par son Maire Monsieur Laurent Duporge est porteuse d'un PEDT. Plusieurs services ainsi que plusieurs partenaires sont associés à la démarche. La liste n'est pas exhaustive et peut être amendée après validation du Comité de Pilotage.

Les services de la collectivité

Tous les services de la collectivité sont sensibilisés, mobilisés et impliqués suivant les différents niveaux nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.



Les principaux services communaux porteurs seront :

- Le pôle animation et développement territorial (services jeunesse, culturel, des sports, des CCS et du développement territorial)
- Le CCAS
- Le pôle service à la population (service scolaire)

Les Partenaires institutionnels sont :

- le Conseil Départemental,
- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Le Conseil Régional,
- l'Education Nationale (dont les établissements scolaires),
- La DRAC,
- La CALL,
- La DDCS,
- La Police Nationale,
- La PJJ,
- Le SDIS.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être amendée.

Les partenaires associatifs :

L'ensemble des associations du territoire est concerné par le PEDT. Toutes les associations du territoire ont été sollicitées dans le cadre des rencontres effectuées pour la mise en place des TAP (Temps d'Activités Péri scolaires) et seront sollicités dans le cadre du retour à la scolarisation à 4 jours dès septembre 2018 et la mise en place des activités extrascolaires des week-end et plus particulièrement du mercredi.

A ce jour, nous relevons les associations suivantes qui souhaitent et peuvent s'impliquer dans le cadre de notre PEDT :

Toutes les associations d'éducation populaire et plus particulièrement les fédérations d'éducation populaire dont la fédération départementale des centres sociaux et la ligue de l'enseignement, ainsi que les associations agréées par l'Education Nationale ou encore les associations sportives pourront être associées à l'écriture et à la mise en œuvre du projet.

Les autres Partenaires sont :

- l'EPDEF,
- l'ADCS
- les bailleurs,
- l'Ecole de la 2^{ème} chance
- les associations Parents d'élèves,
- les services Municipaux,
- l'APSA et le Fil d'Ariane,
- le Service de Prévention Spécialisée,
- les Centres Culturels et Sociaux,
- les Etablissements Spécialisés,
- les réunions partenariales du PRE,
- les concertations Education Nationale,
- le Conseil Municipal des Jeunes,
- le Comité de Quartier.
- les CEMEA et la fédération Léo Lagrange dans le cadre de formations

Cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être amendée.

A.b. Les orientations générales et éducatives du PEDT partagé

Le PEDT considérera les orientations suivantes :

- * Il s'appuie sur les besoins, les envies et les souhaits repérés par le réseau partenarial.
- * Il concerne tous les enfants du territoire à compter de leur naissance ainsi que les jeunes jusqu'à 30 ans.
- * Il vise à l'amélioration des conditions de vie quotidienne sur le territoire en les transformant.
- * Il encourage et appui les initiatives des bénéficiaires et de l'équipe éducative en intégrant les parents.
- * Il met la priorité sur les projets ; la structure physique qui le porte n'étant qu'un moyen.
- * Il est basé sur la co-production des acteurs de la vie sociale locale.

Les objectifs généraux sont les suivants :

Le PEDT vise à l'épanouissement des enfants, des jeunes sur tous leurs temps de vie : scolaire, périscolaire et extrascolaire. Afin de montrer l'engagement qui est le nôtre et celui des partenaires, nous imaginons faire entendre les temps de :

- loisirs éducatifs,
- péri loisirs éducatifs,
- extra loisirs éducatifs.

Le PEDT vise à :

Projet Educatif De Territoire – Ville de Liévin

- la réussite éducative et concoure à la réussite scolaire.
- l'égalité des chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques, socioculturelles du territoire de la ville de Liévin en considérant les spécificités du territoire. A ce titre, la municipalité s'est dotée d'une politique jeunesse ambitieuse à destination également des jeunes issus des milieux les plus défavorisés, difficile ou en souffrance.
- assurer la mixité homme-femme et le droit à la différence.
- prévenir et sensibiliser les problématiques des jeunes en matière de santé : drogue, alcool, grossesse, prévention au niveau alimentaire et sur la pratique d'activités sportives.
- allier la Troisième Révolution Industrielle à la réussite éducative : comment l'outil informatique va concourir aux solidarités ?
- porter une attention toute particulière aux questions d'insertion : l'emploi, le logement, la culture, la mobilité via l'accès au permis

Ce projet vise l'accès à l'autonomie, à l'engagement citoyen et à l'émancipation de chacun.

Il est conduit de façon partenariale et intègre les spécificités des institutions, des structures partenaires, des associations du territoire et de l'ensemble des forces vives de la commune.

Il devra garantir la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire.

Il assure l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant. En ce sens, l'optimisation des différents temps de vie de l'enfant en fonction de ses rythmes chronobiologique et chronopsychologique sera recherchée.

Un regard particulier sera également porté à l'enrichissement du vocabulaire des jeunes. La priorité au langage doit être un enjeu porté par l'ensemble des partenaires. En ce sens, des formations seront partagées entre la Fonction Publique Territoriale et l'Education Nationale.

La réforme relative aux rythmes scolaires et l'élaboration du PEDT ont été l'occasion pour la ville de Liévin de préparer les différentes ruptures que peuvent rencontrer les jeunes et leurs familles et d'assurer une continuité. A titre d'exemple, un référent par groupe scolaire a été nommé en vue d'une meilleure articulation des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire de l'enfant. Cet agent municipal diplômé BAFD est ainsi reconnu par les partenaires et les familles et favorise l'accompagnement de ces dernières.

Le PEDT répondra à une logique de projet mené par objectifs. Les différents comités auront à charge l'élaboration des outils de pilotage du projet permettant la mise en œuvre d'évaluations régulières des objectifs opérationnels visés.

Le PEDT a également vocation à répondre aux changements de rythme scolaire de l'organisation de la semaine scolaire. A ce titre, il attachera une attention toute particulière au temps périscolaire du mercredi qui à compter de septembre 2018 seront libres.

A.c. Le pilotage du projet

La structure de pilotage est un élément incontournable pour la réussite du projet. Elle doit :

- rassembler les acteurs éducatifs,
- concevoir les outils de la rencontre, avoir des objectifs précis et se réunir régulièrement,
- bénéficier de moyens,
- s'appuyer sur une réelle coordination et une animation adaptée,
- concevoir et mettre les moyens de conception à l'élaboration des évaluations.

La structure de pilotage est représentative de toutes les composantes éducatives locales : les écoles, les collèges, ainsi que les associations sont à solliciter. La place accordée aux parents est à identifier, celle des enfants est souhaitée.

Le Comité de Pilotage :

Les Fonctions :

Le Comité de Pilotage du PEDT donne les orientations, définit les objectifs, les méthodes et les temps de rendus.

Les représentants :

- Le Maire et les élus en charge du projet
- 1 représentant du DASEN
- l'Inspectrice de circonscription de l'Education Nationale
- 1 représentant de l'Etat
- 1 représentant de la CAF
- 1 représentant de la CALL
- 1 représentant du Conseil Départemental
- 1 représentant du Conseil Régional

Les rencontres :

Le comité de pilotage stratégique se réunira deux à trois fois par an.

Les comités techniques

Les fonctions :

- Participer aux rencontres prévues sur les thématiques définies et sur les travaux menés par les comités techniques.
- Apporter les éléments objectifs permettant de concourir à la mise en œuvre du diagnostic de territoire.
- Apporter un éclairage technique sur les thématiques définies et les orientations prises dans le cadre du projet éducatif territorial.
- Préparer les travaux du comité de pilotage.

Les représentants :

- les services de la Ville concernés : scolaire, jeunesse, sports, culturel, des CCS et du développement territorial, le CCAS
- les partenaires externes à la Ville concourant au PEDT par leur expertise notamment
- l'Education Nationale : un directeur de chaque établissement ou son représentant
- les Présidents des Associations de Parents d'Elèves
- Des représentants du CMJ
- Des représentants des comités de quartier (dénomination actuelle)

Les rencontres :

Les comités techniques se réunissent dès que le besoin s'en fait ressentir

Des rencontres de travail internes

Les fonctions :

Ces rencontres permettent de mobiliser sur une thématiques par exemple les techniciens de la Ville afin d'être le plus proche des réalités de territoire. Pour cela, :

- ils seront considérés par l'espace et la répartition des établissements scolaires.
- ils seront représentatifs des unités d'intervention : ici le groupe scolaire.
- ils se rencontreront à chaque fois que cela est nécessaire
- ils apporteront un éclairage technique par des apports divers et des interventions sur le territoire.

La Coordination du projet :

La coordination du projet est confiée prioritairement pôle animation et développement territorial, et plus précisément au service développement territorial en lien avec le pôle des services aux habitants et plus particulièrement le service scolaire.

Les fonctions :

Ils pilotent le projet administrativement et pédagogiquement en relation avec les partenaires et suivant les orientations définies par les comités pré-cités.

Les représentants :

Le chef de service développement territorial et son équipe.
Le chef de service scolaire sera en binôme.

Les propositions sont faites conjointement.

Les équipes d'intervention

Les fonctions :

Il s'agit ici des intervenants des activités extrascolaires, périscolaires qui travaillent en étroite collaboration avec les établissements scolaires.

Les représentants :

Les équipes sont considérées par des salariés et des bénévoles. La répartition prend en considération les normes en vigueur et les qualifications obligatoires.

Il s'agit du directeur (trice) référent du groupe scolaire, et de son équipe d'animateurs ou d'intervenants. Ces directeurs (trices) ont émergé lors de la mise en œuvre des Temps d'Activités Scolaires afin d'être identifiés par les directeurs et les enseignants des établissements scolaires, mais également les partenaires et les familles pour une meilleure articulation et cohérence des différents temps de l'enfant

A.d. Les contraintes du territoire

A ce jour les problèmes récurrents sont les suivants :

***Une contrainte structurelle :** le déséquilibre territorial ne permet pas de proposer des activités identiques sur les territoires.

De nombreuses actions et activités existent sur les territoires. Elles sont réparties de façon indifférente et ne répondent pas à une logique territoriale mais sont portées, pour la majorité des cas, par le milieu associatif.

C'est pourquoi nous ne retrouvons pas les mêmes propositions sur les quartiers, ni même les mêmes équipements.

De ces contraintes, nous devons en faire une force à travers des propositions diverses permettant de mettre les notions d'éducation au cœur de nos problématiques.

Il sera pour autant nécessaire de rééquilibrer un certain nombre de propositions.

***Une contrainte éducative :** trois territoires bénéficient de la présence de Centres Culturels et Sociaux et donc d'un projet de territoire co-produit par les acteurs de façon partenariale. Cela permet de donner un sens à nos actions autour d'orientations clairement définies. Cela n'est pour autant pas suffisant en soi et doit être systématiquement interrogé par le territoire.

Pour autant, un territoire n'est pas couvert par les CCS et doit être interrogé. Cela sera le cas dès la rentrée scolaire 2014-2015 par la mise en œuvre d'une préfiguration d'un projet de territoire pouvant initier un centre social sur les quartiers Vent de Bise et centre ville.

La cohérence sur les projets éducatifs trouvera à travers cette logique territoriale et éducative une réelle force émanant des habitants, donc des parents et des enfants concernés par le PEDT.

***Une contrainte financière :** le PEDT provoque une obligation d'emplois d'un certain nombre d'intervenants nous permettant de couvrir les aspects sécuritaires et éducatifs des différentes propositions.

Les moyens de la ville de Liévin ne permettent que peu de développement en ce sens. Nous devons donc nous appuyer sur les équipes existantes quelles qu'elles soient et qui développent des actions, des activités ou des projets sur nos territoires. Nous devons également mobiliser tous les moyens de droits publics voire privés.

Cette contrainte intègre également nos besoins en matériel nécessitant un investissement conséquent pour les propositions définies. Il s'agira ici de mobiliser à travers les services de la Ville et les budgets aujourd'hui définis, mais contraints et à travers des recherches de financement nouveau (en particulier de la CAF), les

moyens de doter nos intervenants d'outils conséquents. Dans le cadre du retour de l'organisation scolaire sur 4 jours à compter de septembre 2018 et dans le cadre de sa politique jeunesse ambitieuse, la Ville souhaite s'inscrire dans le cadre du Plan Mercredi.

Nous nous appuyerons également sur les partenaires qui développent des outils divers pouvant répondre à nos engagements.

***Une contrainte culturelle :** le PEDT est nouveau et devra être considéré par l'ensemble des acteurs et des partenaires comme la poursuite du travail déjà engagé depuis plusieurs années complémentaires à l'existant, définissant des objectifs de vies communs à notre territoire et de façon plus large à l'ensemble du territoire Nationale.

Il s'agit ici d'un réel changement de vie qui nous est proposé et que nous devons interroger.

Il nous faudra « culturellement » dépasser nos différences pour en faire une force ou « comment des envies ou besoins individuels nous allons en faire des enjeux éducatifs collectifs ? ».

Enfin, il nous faudra également rompre les barrières culturelles, en particulier concernant la mobilité des habitants, en s'appuyant notamment sur la mise en service du Bus à Hauts Niveau de Service prévue le 1er janvier 2019. Le BHNS est un véritable en termes de mobilité intra communale mais également vers les autres communes. En effet, le BHNS traversera 3 communautés d'agglomérations en proposant un réseau de 110 kilomètres et 6 axes structurants qui permettront d'irriguer les principaux pôles d'échanges du territoire que sont Lens, Béthune, Hénin-Beaumont, Bruay-La-Buissière, Libercourt, Auchel.

A.e. Le Plan Mercredi

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans écoles maternelles et élémentaires publiques, la Ville de Liévin a souhaité mener des concertations sur chaque groupe scolaire afin de faire un point sur le fonctionnement des TAP et sur le rythme de l'enfant. Ces rencontres partenariales ont souligné la qualité et la variété des activités proposés lors de ces temps. Cependant concernant le rythmes des enfants, parents et enseignants ont été quasiment unanimes en précisant qu'à compter de la seconde partie de semaine, les enfants étaient plus fatigués et moins attentifs. De plus, selon les groupes scolaires de l'absentéisme a été souligné les mercredis matins et vendredis après-midi.

Pour rappel, l'organisation scolaire était jusqu'au 6 juillet inclus :

Lundi, Mardi et Jeudi	9h – 12h	14h – 16h30
Mercredi	9h – 12h	
Vendredi	9h – 12h	14h – 15h30

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires après sondage auprès des enseignants et des parents était jusqu'au 6 juillet inclus tous les vendredis de 15h30 à 16h30, à raison d'1 heure par semaine.

Cette organisation a été voulue dans le cadre du Projet Educatif De Territoire pour une meilleure mise en cohérence de l'offre existante à l'échelle communale dans l'intérêt de l'enfant et en prenant en compte les différents temps.

Suite à ce décret et ces concertations, et afin de consulter les familles, un sondage a été proposé aux familles et directeurs d'établissement scolaire.

75,20 % des parents de l'ensemble des élèves scolarisés sur Liévin ont participé au sondage :

- 70,80 % ont émis un avis favorable au retour à la semaine à 4 jours
- 28,60 % souhaitaient rester sur un fonctionnement à 4,5 jours de scolarité
- 0,60 % ne se sont pas prononcés.

Conformément à la procédure, Monsieur le Maire a sollicité le DASEN pour une modification dérogatoire de l'organisation de la semaine pour un retour à 4 jours du temps scolaire réparti comme suit :

Lundi	9h00-12h00	14h00-17h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-17h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-17h00

Vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00

Proposition validée par le DASEN par courrier en date du 11 avril 2018. Cette organisation est valable pour une durée de 3 ans maximum. Cette modification dérogatoire résilie la convention du Projet Educatif De Territoire conclue le 27 novembre 2015, et ce à compter du 3 septembre 2018.

ORGANISATION DU MERCREDI

Le Projet Educatif De Territoire tel qu'il est réorienté s'inscrit toujours dans la volonté d'articuler au mieux les différents temps de l'enfant, qu'il soit scolaire, périscolaire, mais également extrascolaire notamment dans le cadre du retour à la semaine à 4 jours scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018.

Afin de proposer une pluralité des activités les mercredis dans le cadre du retour de la semaine à 4 jours scolaires et satisfaire la population, à la rentrée de septembre 2018, les horaires d'ouverture des accueils de loisirs que ce soit pour les enfants ou les adolescents vont être revus.

Ainsi, pour faire face aux demandes des parents 2 accueils de loisirs enfants vont être ouverts à la journée le mercredi pour ne pas pénaliser les parents ne disposant pas de mode de garde. Il s'agit des accueils de loisirs des Marichelles et du Val de Souchez. En parallèle de la restauration qui proposera un repas équilibré au sein du foyer Dégréaux, un accueil périscolaire sera également mise en place les matins et soirs dans le cadre du temps périscolaire. Cela permettra aux familles en ayant besoin de disposer une continuité d'activités les mercredis de 7h00 à 19h00. Afin de tenir compte du rythme de l'enfant, des activités de grande qualité, adaptées seront proposées en y associant les partenaires locaux et plus particulièrement le monde associatif. Autant que possible selon le coût généré il pourra éventuellement être proposé aux familles d'inscrire leur enfant dans un système de parcours afin que ce dernier puisse découvrir et pratiquer des activités aussi diverses que variées qu'elles soient manuelles, culturelles, sportives, de loisirs, artistiques, environnementales, numériques, civiques, etc.

Dans le cadre de la complémentarité des différents temps de l'enfant, les partenaires investis au titre du PEDT s'attacheront à :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les autres temps relatifs à la famille ou à la scolarité : cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils de loisirs afin de proposer des passerelles d'activités éducatives entre les temps scolaires et périscolaires. Pour cela, une collaboration étroite avec l'Education Nationale sera proposée
- favoriser l'accueil de tous les publics en assurant l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants et leurs familles souhaitant participer à l'accueil de loisirs, et plus particulièrement les enfants en situation de handicap. Une attention particulière sera apportée aux moyens de communication autour des accueils du Mercredi (site internet de la Ville, différentes pages facebook, le journal local, affichages, etc)
- inscrire les activités périscolaires du mercredi en relation avec les richesses du territoire local par la découverte des institutions, de l'environnement naturel, musées, structures socioculturelles et sportives de proximité
- proposer des activités riches, variées et ponctuées de sorties éducatives. Une attention particulière sera portée pour finaliser les cycles d'activités par un temps forts de restitution à la fois valorisant pour les enfants, les familles, les acteurs et partenaires du territoire, etc. Afin de garantir la qualité des activités proposées, le travail de formation du personnel encadrant prévu dans l'ancienne version du PEDT sera poursuivi afin que celui-ci s'inscrive et s'approprie pleinement le PEDT. Des temps de supervision leur seront également proposés. De plus, la qualification des intervenants extérieures sera également étudiée.

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES EVENTUELS DISPOSITIFS EXISTANTS

Une longue expérience contractuelle avec la CAF, l'Etat et la Région prévaut à Liévin.

Ainsi, la Ville de Liévin est pleinement inscrite dans le cadre du Contrat de Ville porté par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et signé le 27 juin 2015 pour faire suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Elle a toujours été intégrée dans la Politique de la Ville sous toutes les formes qu'elle a pu prendre. En ce sens, en 2005, la Ville de Liévin s'est engagée dans la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Par ailleurs, un CEJ a pris le relai du Contrat Temps Libre et repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil :

- par une localisation géographique équilibrée des différents équipements,
- par une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- par la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition de leurs besoins et surtout en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.

De même, une convention d'objectifs et de financements permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires. La Ville de Liévin va par ailleurs prendre attache auprès de la CAF afin d'articuler au mieux ces différents dispositifs avec la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 de la CNAF.

Bien évidemment, le PEDT respectera la cohérence de ces dispositifs, il s'appuiera sur eux et visera à les renforcer.

B. La méthode d'évaluation

L'évaluation considérera le PEDT en lui-même (des objectifs opérationnels, des moyens, des méthodes, ...).

Le regard et l'évaluation des différents temps périscolaire et extrascolaire en lien avec le temps scolaire permettront le recul nécessaire et suffisant pour un bilan nous permettant de vérifier les modalités de poursuite des modalités des activités proposées les mercredis à la rentrée 2019-2020.

L'évaluation est au cœur des préoccupations du PEDT. C'est pourquoi elle sera coproduite avec les acteurs du territoire et fera appel à un dépôt postérieur au présent document.

En effet, il est indispensable de réfléchir le projet de façon partenariale. Il est donc tout autant indispensable d'en prévoir son évaluation de façon partenariale.

Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage donne les orientations politiques eu PEDT se réunira deux à trois fois par an et à chaque fois que cela en deviendra utile.

- Il propose les évaluations de l'ensemble du PEDT, des thématiques, des méthodes et des moyens mis en œuvre.
- Il apporte les éléments objectifs permettant de concourir à la mise en œuvre du diagnostic permanent de territoire.
- Il apporte un éclairage technique sur les thématiques définies et les orientations prises dans le cadre du PEDT et en propose une évaluation dynamique auprès des comités techniques et à travers les équipes d'intervention.
- Il met en œuvre les objectifs opérationnels, les critères et les indicateurs d'évaluations.
- Il propose une évaluation également chiffrée à travers les différents rendus de présence mais aussi à travers les budgets.

Les comités techniques :

Les comités techniques se veulent être au plus proche des réalités de territoire. Il s'agit ici des forces vives et des intervenants qui proposeront et mettront en œuvre les outils d'analyse du PEDT.

Ils travailleront avec les équipes d'intervention de terrain et sous la responsabilité du coordinateur du PEDT.

Les rencontres de travail internes permettent d'aborder la question de l'évaluation. A ce titre, la Ville de Liévin dans le cadre de l'accompagnement de ces agents et plus particulièrement des agents en charge de l'animation a mis en place une première rencontre.

Périodicité :

Une évaluation permanente pour les activités sur les temps extra et périscolaire

Toutes les semaines avec le responsable (directeur) et son équipe (mis en œuvre d'un cahier de liaison, d'outils d'évaluation) : il s'agit ici de l'équipe d'intervention.

Une évaluation par la coordination générale sur les temps extra et périscolaire

*une évaluation mensuelle : un point sera effectué mensuellement avec les responsables des équipes d'intervention.

*une évaluation à la fin de chaque période (entre chaque vacances scolaires) sera mise en place avec les équipes techniques.

*une évaluation lors des temps de rencontre du comité de pilotage.

*un temps d'évaluation générale lors du comité de pilotage annuelle.

B.a. Les indicateurs d'évaluation

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

Les critères retenus dans le cadre de nos évaluations prendront en considération :

- *la pertinence : les activités (ou orientations) proposées répondent-elles au projet ?
- *la cohérence : les moyens sont-ils en adéquation avec les objectifs ?
- *l'efficience : existe-t-il une corrélation entre les moyens et les résultats obtenus ?
- *l'efficacité

Indicateurs de résultats :

Les indicateurs sont déterminés par :

- *le nombre d'enfants participants à l'action,
- *le nombre d'intervenants, de bénévoles et parents impliqués,
- *la participation aux réunions de l'ensemble des partenaires,
- *la qualité des échanges lors des réunions permettant de vérifier la qualité des relations mises en œuvre,
- *la qualité des échanges lors des temps d'action et entre autres les notions relatives au respect, à l'écoute et au savoir vivre ensemble,
- *rendre les enfants et jeunes ... porteurs d'idées et acteurs,
- *donner la « parole » aux enfants et aux jeunes,
- *l'activité proposée comme lieu « CITOYEN » de « promotion » des idées nouvelles d'envies, de besoins, ...

Nous veillerons également à permettre l'évaluation de :

- *taux de participation aux réunions des différents comités et autres réunions par rapport au nombre d'invitations ou de tracts transmis,
- *la situation géographique des présents (quartier, hors quartier, hors commune), recherche de ratio,
- *nombre d'échanges et de demandes,
- *l'implication dans les rencontres avec les partenaires, les réunions thématiques, les réunions des comités de suivi des actions, et lors de moments informels.
- *la participation à des séances de formation, d'études recherches, de colloques ou autres moments pouvant être déterminés comme formateur.

Indicateurs qualitatif :

Lors des diverses rencontres, nous viserons les capacités individuelles et collectives à :

- * écouter,
- * entendre,
- * proposer,
- * analyser,
- * refuser dans le respect des hommes,
- * développer et « défendre » le projet.

B.b. Les effets attendus

Les effets attendus seront de plusieurs ordres :

- *Nous prendrons en considération les évaluations internes à partir des grilles d'évaluation concernant les enfants, les intervenants, les activités et actions et les relations avec les partenaires et les parents.
- *Nous veillerons à connaître les effets constatés à l'école par des rencontres régulières avec les équipes enseignantes et les effets à la maison par des rencontres avec les parents.
- *Nous tenterons de mettre en évidence les problématiques liées à la lecture, à l'écriture et au calcul en particulier, tout en respectant le volet ludique dans la démarche d'apprentissage.
- *Nous vérifierons les notions d'émancipation et de vie citoyenne de l'enfant à travers sa participation lors de ces temps mais aussi et en relation avec les enseignants sur son implication dans la vie de la classe.
- *Nous tenterons de mesurer l'effet de la réforme sur le rythme de l'enfant et sur sa capacité et son attention aux propositions qui seront faites. Nous vérifierons entre autres le degré de « fatigue » ou d'attention des enfants.

Les difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées seront essentiellement dans notre capacité à fédérer autour de l'enfant l'ensemble des partenaires éducatifs :

- en premier lieu, la participation des parents,
- en second lieu la participation des équipes enseignantes à nos rencontres régulières,
- en dernier lieu les financeurs qui actent les dossiers.

La difficulté première sera de trouver les moyens financiers pour faire fonctionner les activités du Mercredi et de l'inscrire dans le temps. Nous comptons sur la présence et le soutien financier des partenaires.

Enfin, nous tenterons de mobiliser du bénévolat encore plus important afin de vérifier les apports entre autres en termes de lecture et écriture.

Nous pouvons également envisager les difficultés liées aux parents et à leur capacité de suivre les travaux de leurs enfants au regard d'une situation individuelle, elle-même difficile (ex. : problème lié à l'illettrisme, ...).

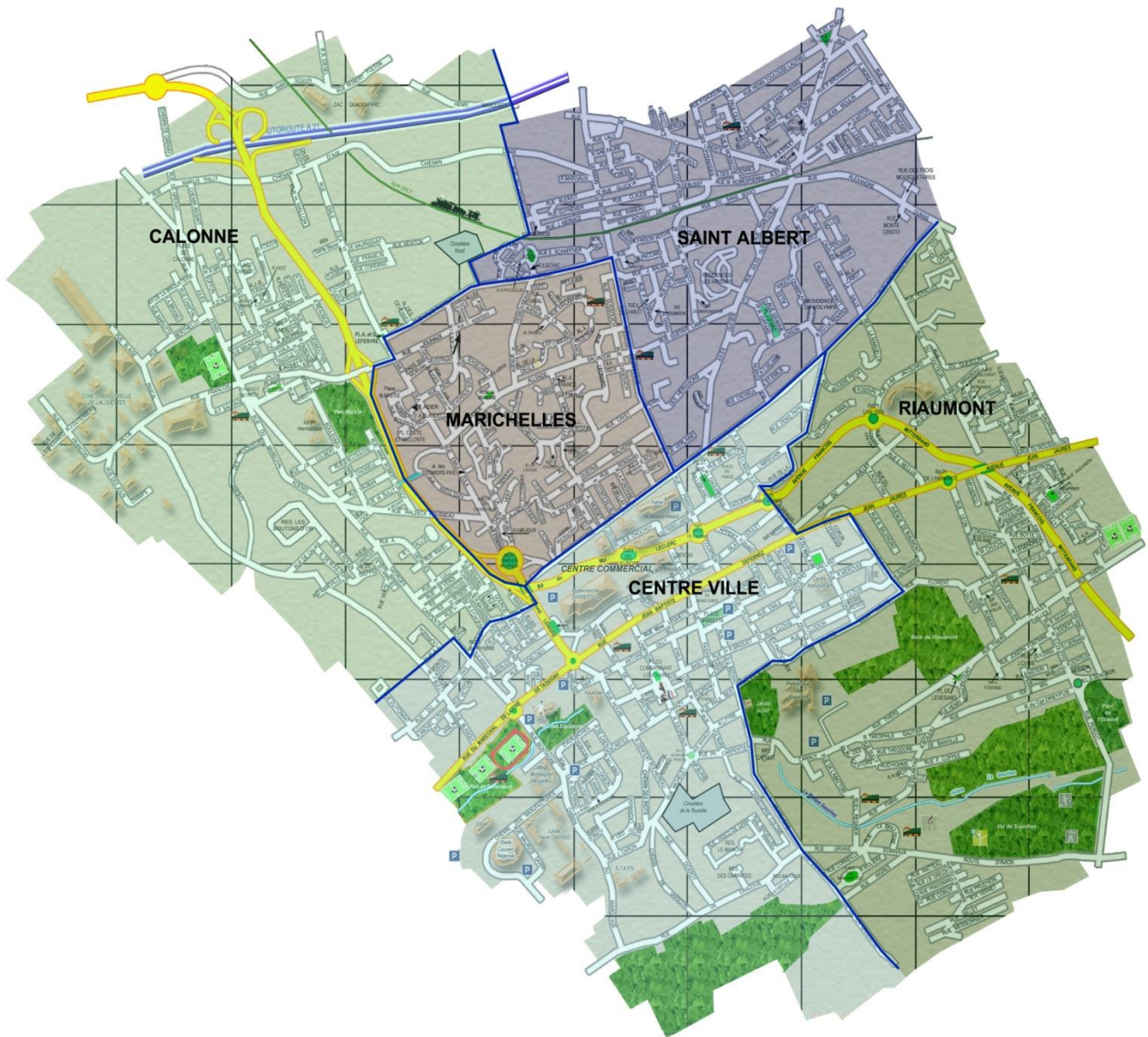
ANNEXES

1. Plan de la Ville de Liévin
2. Liévin et ses quartiers
3. Liévin et ses quartiers prioritaires
4. Définitions
5. Recensement des problématiques
6. Glossaires des sigles

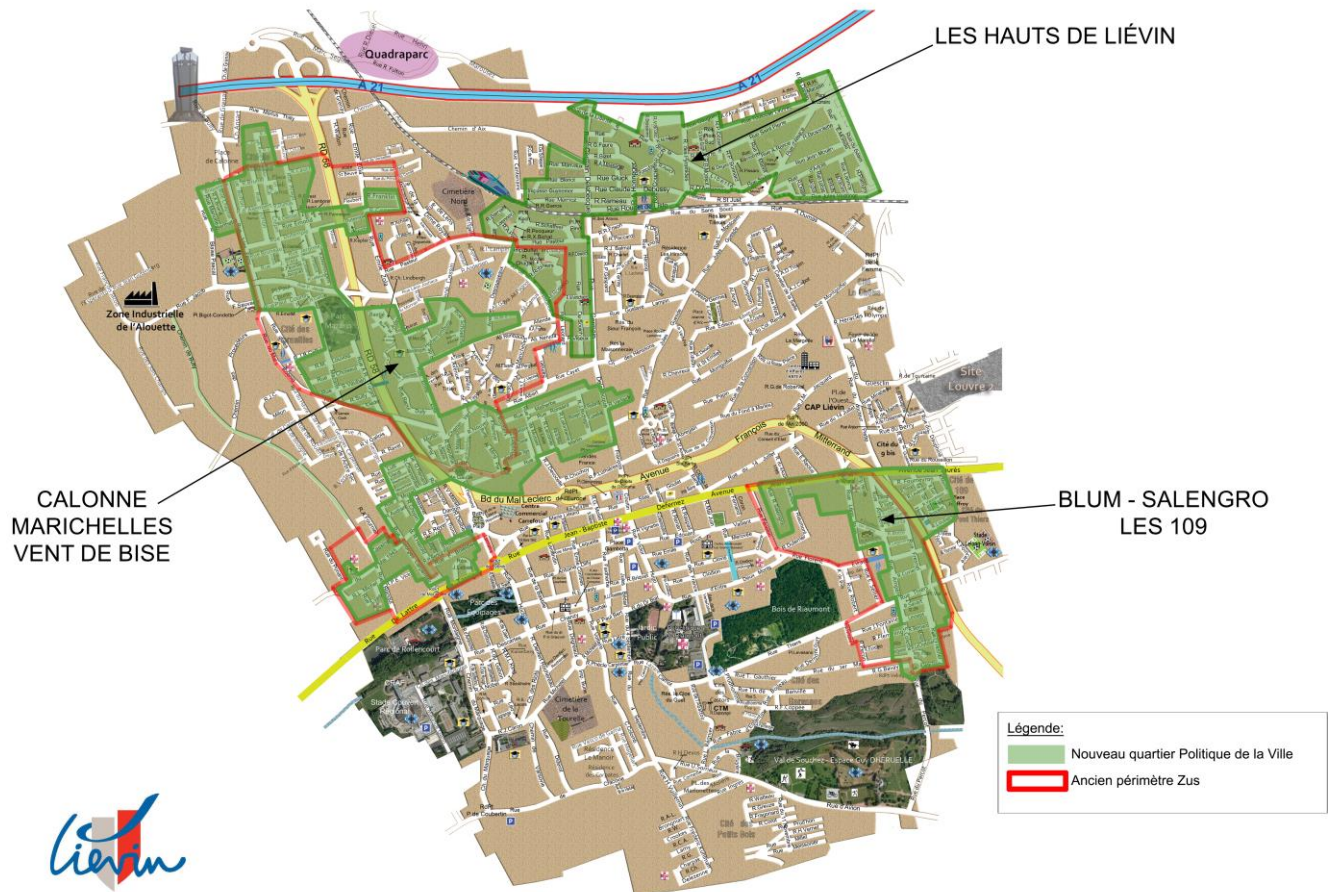
ANNEXE 1 : Plan de la Ville de Liévin



ANNEXE 2 : Liévin et ses quartiers



ANNEXE 3 : Liévin et ses quartiers prioritaires



ANNEXE 4 : DEFINITIONS

Définition des temps périscolaires et extrascolaires

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés.

Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe ;
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration) ;
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe (études surveillées, accompagnement à la scolarité, accueils de loisirs, activités culturelles ou sportives, garderie).

Le temps extrascolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants :

- en soirée après le retour de l'enfant à son domicile ;
- le mercredi ou le samedi après la classe lorsqu'il y a école le matin ;
- le mercredi ou le samedi toute la journée s'il n'y a pas d'école ;
- le dimanche, les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Les grands mouvements d'éducation populaire

Les associations soutenues financièrement par le ministère via des conventions pluriannuelles sur objectifs (CPO) sont à la tête de réseaux territoriaux (associations régionales et/ou départementales, voire locales) :

- Ligue de l'enseignement ;
- Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (dite « les PEP ») ;
- Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (dite « les CEMEA ») ;
- Fédération nationale des Francas (dite « les Francas ») ;
- Office central de coopération de l'école (dite « OCCE ») ;
- Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (dite « FOEVEN ») ;
- Jeunesse en plein air (dite « JPA ») ;
- Éclaireuses et éclaireurs de France (dite « EEDF ») ;
- Institut de formation, d'animation et de conseil (dit « IFAC ») ;
- Association de la fondation étudiante pour la ville (dite « AFEV »).

Les structures régionales, départementales et locales de ces fédérations et associations peuvent être sollicitées afin que des modalités d'intervention hors temps scolaire soient envisagées en concertation avec les collectivités territoriales.

En complémentarité des enseignements, elles ont développé une expertise et un savoir-faire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, du vivre ensemble, de l'action culturelle, de l'aide à la parentalité, de l'accompagnement à la scolarité avec les classes de découverte, les séjours de vacances, les centres de loisirs, et dans la formation des enseignants, éducateurs, animateurs, etc. Elles s'inscrivent pleinement dans une dynamique en faveur de l'égalité des chances à travers les ateliers relais, la lutte contre le décrochage scolaire ou encore la lutte contre l'illettrisme. Ces faisceaux d'actions convergents profitent d'une longue expérience et de la mutualisation de pratiques éducatives éprouvées.

Les associations agréées par l'Education Nationale

Les associations bénéficient d'un agrément du ministère de l'Education Nationale, et huit d'entre elles sont représentées au conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (CNAECEP).

Ce sont quelques 130 associations, ainsi que celles qui sont agréées par les recteurs d'académie dans le cadre du conseil académique des associations complémentaires de l'enseignement public (CAAEECP) peuvent également être sollicitées pour mettre en place des activités périscolaires.

Mouvements d'éducation populaire

Les associations se réclamant de l'éducation populaire proposent une formation tout au long de la vie, en dehors des institutions de formation classique initiale ou continue. Cette formation donne aux personnes la capacité de se prendre en charge, d'être acteurs et responsables de leur devenir dans la société.

L'éducation populaire s'adresse à des publics aussi divers que les enfants, les jeunes ou les adultes de tous âges. En effet, elle n'est pas réservée à une classe d'âge et les actions conduites dans ce domaine peuvent être des occasions d'activités intergénérationnelles et d'apprentissages partagés.

Les associations bénéficiant de l'agrément « jeunesse et éducation populaire » (environ 390 au niveau national - fonction de tête de réseau et 12 000 au niveau local) favorisent par exemple la démocratisation des pratiques culturelles et scientifiques et visent l'autonomie des jeunes.

Au niveau national elles comprennent, entre autres, les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public listées ci-dessus.

Ces associations agréées « jeunesse et éducation populaire » au niveau national et local peuvent être sollicitées pour mettre en place des activités périscolaires.

Le mouvement sportif et la mise en place des activités physiques et sportives

Les fédérations sportives scolaires et universitaires

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) fédère les associations sportives dans les écoles primaires. Il s'agit d'une fédération sportive au sein de la Ligue de l'enseignement.

L'Union sportive du sport scolaire (UNSS) fédère les associations sportives des établissements du second degré.

La Fédération française du sport universitaire (FFSU) fédère les associations sportives des établissements de l'enseignement supérieur.

L'ensemble des clubs affiliés à une fédération uni sports ou multisports et ayant obtenu l'agrément auprès des préfetures des départements peuvent contribuer à la mise en place d'activités physiques et sportives.

Les associations qui développent de la pratique sportive, non affiliées à une fédération mais ayant obtenu un agrément, peuvent aussi contribuer à la mise en place d'activités physiques et sportives.

ANNEXE 5 : RECENSEMENT DES PROBLEMATIQUES

	Problématiques	Existants	Propositions
2-6 ans – Petite enfance	Absentéisme / scolarisation tardive	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents sur la fréquentation de leurs enfants à l'école lors des ateliers des réseaux parents des CCS - Structures multi-accueil - Centre de Loisirs 	<p>Recensement de l'absentéisme Création de lieux passerelle</p>
	Multiplication des démarches demandées aux parents	Interlocuteur unique pour les familles => référent familles des CCS	Travailler l'estime de soi au niveau des parents Généraliser l'interlocuteur référent.
	Parentalité	Activités parentalité : CCS + café des parents des écoles	Garder 2 temps distincts : temps d'activités pour les enfants seuls + temps avec parents
	Carences éducatives et physiologiques (sommeil, alimentation) importantes		Participation obligatoire des parents aux activités Utiliser les jeux de parentalité du CODES
		Utilisation des connaissances des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler sur les connaissances des parents et la confiance en eux => les valoriser - Eviter l'éclatement des enfants lors de placement de fratrie
			Mobilisation des parents en collectif par la mise en place d'action en direction des parents (café des parents / stage sur des thèmes travaillés avec les parents)
		<p>Quelques conflits entre parents d'élèves Quelques conflits entre parents et enseignants Violences et grossièretés de plus en plus précoce</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informations préoccupantes - PRE - Mise en place de « cafés des parents » au sein de certaines écoles avec l'intervention de professionnels - non-respect des règles de l'école de la part de certains parents et de certains enfants
	Le manque d'éveil et d'activités	<p>Pour les 2-6 ans, activités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - judo - gymnastique - full contact - tennis de table - Danse (classique et moderne jazz) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique du sport en famille - Meilleure lisibilité des activités sportives proposées par les associations du territoire (voir le service des sports) + activités proposées par les CCS - Formation spécifique des animateurs => transmission des savoir-faire de certains personnels de la ville aux animateurs des CL - Lister les activités qui ont fonctionnées en termes de mobilisation parentale - Créer des lieux passerelles / une école des sports

	Difficultés langagières importantes		
	Problèmes d'hygiène dentaire et carences alimentaires		Mettre en place une politique santé au sein des écoles
	Manque d'ouverture culturelle et d'activités extrascolaires	Beaucoup de réponses sur le territoire apportées pour les 6-10 ans (associations, services ville, CCS) mais peu pour la petite enfance.	

	Problématiques	Existants	Propositions
6-12 ans – enfance	Manque d'ouverture culturelle et d'activités extrascolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'activités variées avec fréquentation des activités avec leurs amis - Adaptation des interventions : groupe restreint, séniors en intervenants, activités courtes, valorisation des enfants (collège, CCS, Bibliothèque) - Adaptation des outils, supports de communication : image, son, vidéo, pages facebook, Brigade d'Intervention Poétique 	- travailler sur la communication des activités auprès des enfants et des parents.
	Mobilité		
	Multiplication des démarches demandées aux parents	Interlocuteur unique pour les familles => référent familles des CCS	Travailler l'estime de soi au niveau des parents Généraliser l'interlocuteur référent.
	Pénurie et concentration des orthophonistes en centre ville		
	Difficulté de mobilisation des parents (parents lecteurs/ piscine...)	Formation Parents/ lecteurs	Mobiliser davantage les parents/ grands parents Communication dans le Liévinnois.
		Semaine sans écran à l'école Condorcet	
	Absentéisme - absentéisme du lundi matin - non retour en classe après les séances d'orthophonie	<ul style="list-style-type: none"> Avertissement aux parents de la mise en place d'une équipe éducative et d'un signalement auprès du DASEN - rappel à l'ordre quant à l'obligation scolaire 	
	Passage CM2/6ème	<ul style="list-style-type: none"> - Cycle CM2-6^{ème} à compter de septembre 2013 - Immersion ½ journée des CM2 au sein du collège - Portes ouvertes du collège Curie pour parents et enfants - 2 écoles élémentaires accueillent d'anciens élèves pour un retour d'expérience aux CM2 de leur entrée en 6^{ème} 	

		- Mise en place d'action commune Collège / Cm2 (Condorcet/ Riaumont par exemple)	
	Sécurité au sein et aux abords des écoles / Violences : Non respect des élèves entre eux générateur de conflits à l'intérieur ou l'extérieur de l'école, règlements de comptes entre parents devant l'école, voire certains parents qui apostrophent des élèves directement	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de la Police Nationale - action CUCS = affichage sur les grilles de l'école, diffusion de flyers sur la prévention à l'ensemble des écoles - Installation d'une seconde grille aux abords du collège Curie pour éviter les rassemblements - Equipes éducatives - certaines écoles ont mis en place un prix de camaraderie afin de récompenser le comportement des élèves 	
	Parentalité et co-éducation : <ul style="list-style-type: none"> - désintérêt des familles vis-à-vis de l'école - implication insuffisante des parents dans le suivi du travail scolaire de leur enfant - très faible implication dans la vie de certaines écoles 	<ul style="list-style-type: none"> - réunion de classe avec les parents - cahier de liaison entre l'école et la famille - présentation régulière aux parents des activités menées en classe - disponibilité envers les parents des équipes enseignantes aux heures de sortie des écoles - mise en place dans certaines écoles d'un livret de compétences avec des conseils méthodologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place une charte des parents afin qu'ils s'investissent plus dans le travail de leur enfant - organisation de manifestation au sein de l'école avec une sollicitation de tous les parents
	La vétusté des locaux de certaines écoles	- efforts de la municipalité pour y remédier	
	Sous-équipement informatique au sein de certaines écoles	- plan pluriannuel de la municipalité d'installation de Tableau Blanc Interactif dans chaque classe	

	Problématiques	Existants	Propositions
12-14 ans – Adolescence	« parentification »	Le collège Curie met en place des solutions alternatives au cas par cas	
	Absentéisme et décrochage scolaire (les justificatifs d'absence sont parfois peu crédibles)	- Lien entre assistant social du collège Curie et les travailleurs sociaux de la MDS - Projet PRE en lien avec les collèges et autres partenaires sur la prise en charge des collégiens temporairement exclus (Collège Curie expérimente le projet)	- Mise en place de paliers atteignables pour retour progressif à l'école - CDDF
	Passage CM2/6 ^{ème}	- Depuis septembre 2012, mise en place des PRE- Passerelles - Equipes restreintes du PRE - Malette des parents	Réunion en amont entre Education Nationale et collège afin de signaler les élèves fragiles en élémentaire
	Absence de vision sur le long terme/manque d'information sur les métiers / Orientation par défaut des jeunes collégiens	Faire découvrir les « métiers d'avenir » (action CUCS Passerelle)	
	Manque d'estime et d'affirmation de soi	Action PRE visant la gestion du stress et l'affirmation de soi	
	Tenues vestimentaires		Intervention préventive et un travail de sensibilisation, ainsi que des ateliers psychologiques
	Crise identitaire / Etat de souffrance / Déprime / dépression	Médiation familiale à la Maison de la Parentalité	Les adultes des structures qui accueillent ces jeunes doivent être réceptifs, être à l'écoute de ces jeunes
	Mobilisation des parents au collège	- Association avec les travailleurs sociaux de la MDS - Site internet du collège avec accès personnel des parents pour suivre la scolarité de leur enfant - Pour faciliter les déplacements au nouveau collège Curie, les classes sont composées selon le covoiturage des parents	
	Pénurie de pédopsychiatre et psychiatres sur le secteur		

	Problématiques	Existants	Propositions
+ de 14 ans – Adolescence	Manque d'activités en juin / le soir Attirer les adolescents sur des structures existantes.	Conseil général met en place un ensemble d'action en direction des jeunes : le Pacte Départementale de la Jeunesse.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités en groupe - S'appuyer sur les médiateurs des collèves - Propositions d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - Créer une radio locale, - Préparer la fête de la musique, - Mettre en place des activités au niveau des lieux que ces jeunes occupent - Faire une sorte de « Star'Ac », - Slam, - Hip-Hop pour débutants, - Ateliers graffitis, - Ateliers djembé (école de musique), - Ateliers musiques au sein des CCS pour toucher les jeunes des quartiers (école de Musique), - Mettre en place des activités au niveau de la pause méridienne au sein des collèves, - Placarder de grandes affiches de jeunes dans la réalisation de leurs projets => valorisation de ces jeunes + attrait pour les jeunes en errance

GLOSSAIRE DES SIGLES

ADCS	Atelier Départemental de Communication Sociale
AEMO	Assistance Educative en Milieu Ouvert
AFEV	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
AHNAC	Association Hospitalière Nord Artois Clinique
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APF	Association des Paralysés de France
APSA	Association Pour la Solidarité Active
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
BAFA	Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur
BAFD	Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur
BCD	Bibliothèque, Centre, Documentation
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BMX	Bicycle Moto Cross
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAAECEP	Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l’Enseignement Public
CAF	Caisse d’Allocations Familiales
CALL	Communauté d’Agglomération Lens Liévin
CAMSP	Centre d’Action Médico-Sociale Précoce
CAP	Certificat d’Aptitude Professionnelle

CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCS	Centre Culturel et Social
CD	Chemin Départemental
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CEMEA	Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLIS	Classe pour L'Inclusion Scolaire
CMJ	Conseil Municipal des Jeunes
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAECEP	Conseil National des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public
CPE	Conseiller Principal d'Education
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPDEF	Etablissement Public Départementale de l'Enfance et de la Famille
EREA	Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
ETAPS	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
FCIL	Formation Complémentaire d'Initiative Locale
HLM	Habitation à Loyer Modéré

IEM	Institut d'Education Motrice
INSEE	Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques
IFAC	Formation, Animation et Conseil au service de la vie locale
IME	Institut Médico Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
JPA	Jeunesse au Plein Air
MDS	Maison du Département Solidarité
MOREA	Module de Représentation à l'Examen par Alternance
OCCE	Office Centrale de la Coopération à l'Ecole
PEDT	Projet Educatif De Territoire
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public.
PIJ	Point d'Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRE	Programme de Réussite Educatif
RAM	Relai d'Assistants Maternelles
RASED	Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté
SAA	Service d'Accueil d'Adolescents
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Services d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

SESSD	Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile
SIA	Société Immobilière de l'Artois
SPO	Service Public de l'Orientation
SPS	Service de Prévention Spécialisée
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
STG	Sciences et Technologies de la Gestion
STI	Sciences et Technologies de l'Industrie
STL	Sciences et Technologies des Laboratoires
TAP	Temps d'Activité Périscolaire
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire